

**STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE
BASEE SUR LES OMD EN GUINEE**

**Chiffrage des OMD, cadrage macroéconomique y afférent
et capacité à gérer l'aide**

SEPTEMBRE 2007

PLAN

Introduction

Contexte socio-économique

PREMIERE PARTIE : EVALUATION DES BESOINS POUR L'ATTEINTE DES OMD

I. Méthodologie de chiffrage des OMD

II. Chiffrage des OMD

- 2.1. Développement Rural
- 2.2. Education
- 2.3. Genre
- 2.4. Santé
- 2.5. TIC
- 2.6. Energie
- 2.7. Assainissement
- 2.8. Aménagement urbain
- 2.9. Eau
- 2.10. Environnement

III. Coûts Totaux pour l'atteinte des OMD

DEUXIEME PARTIE : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET CAPACITE D'ABSORPTION

I. Présentation du modèle utilisé

II. Cadrage Macroéconomique pour l'atteinte des OMD

- 2.1. Méthodologie de cadrage
- 2.2. Résultats du cadrage
- 2.3. Evolution du profil de pauvreté

III. Capacité d'absorption et gestion de l'aide

IV. Gouvernance, Participation et capacité de gestion du développement

Bibliographie

Annexes

Acronymes

APD	Aide Publique au Développement
BLR	Boucle Locale Radio
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CDMT	Cadre de Dépenses a Moyen Terme
CFD	Code Foncier et Domanial
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CMC	Centre Multimédia Communautaire
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EIBEP	Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté
FAI	Fournisseur d'Accès Internet
FBCF	Formation de Capital Brut
FMI	Fonds Monétaire International
FXA	Point d'échange des FAI
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
GNF	Franc Guinéen
GSE	Groupe Socio-économique
ICOR	Incremental Capital-Output Ratio
IDH	Indice de Développement Humain
LAN	Local Area Network
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
MQC	Modèle Quasi Comptable
MSEGUI	Modèle de Simulation pour l'Economie Guinéenne
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAMS	Poverty Analysis Macroeconomic Simulator
PIB	Produit Intérieur Brut
PNLAT	Programme National de Lutte Anti-Tuberculose
PM	Projet du Millénaire
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité des Pouvoirs d'Achat
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
SCN93	Système de Comptabilité Nationale de 1993
SOTELGUI	Société de Télécommunication de la Guinée
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOFE	Tableau des Operations Financières de l'Etat
TRE	Tableau Ressources-Emplois
USD	Dollar des Etats Unis

Résumé

L'exercice d'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMD en Guinée a porté sur dix secteurs : Le développement rural, l'éducation, le Genre, la santé, les TIC, l'énergie, l'assainissement, l'aménagement urbain, l'eau et l'environnement. Le choix des secteurs s'est fait en tenant compte naturellement de la nécessité de l'atteinte des OMD, mais aussi des réalités et des choix de politique de ce pays, ainsi que des disponibilités statistiques.

Pour chacun des dix secteurs sus-mentionnés, un chiffrage détaillé des coûts nécessaires pour l'atteinte des OMD a été effectué. Le processus de chiffrage a consisté tout d'abord à faire un diagnostic précis de chaque secteur, puis à arrêter les interventions nécessaires pour l'atteinte des OMD et à calculer les coûts unitaires de ces interventions. Sur la base des données de la population, les populations cibles ont été déterminées, ce qui a permis d'évaluer, année par année, de 2006 à 2015, les coûts totaux par secteur, nécessaires pour l'atteinte des OMD en 2015. Des modèles d'évaluation des besoins, élaborés par le Projet du Millénaire, ont été utilisés à cet effet, adaptés le plus souvent aux réalités guinéennes. Ces coûts ressortent ainsi qu'il suit, en millions USD, pour l'ensemble des 10 années de projection :

• Développement rural :	1.878,3
• Education	2.468,7
• Genre	159,2
• Santé	1.200,6
• TIC	170,1
• Energie	2.052,0
• Assainissement	396,9
• Aménagement urbain	2.593,0
• Eau	552,6
• Environnement	871,9
Total Général	12.343,4

Il ressort ainsi de ce processus d'évaluation des coûts, qu'il faudra à la Guinée, 12.343,4 millions USD sur l'ensemble des dix prochaines années, à investir dans ces secteurs, pour l'atteinte des OMD, ce qui représente une moyenne annuelle de 1.234,3 millions USD et un coût par tête moyen de 109,59 USD par an. Naturellement, l'exercice d'évaluation des coûts n'est pas un exercice de budgétisation. Il consiste simplement à évaluer, ce qu'il en coûtera, toutes choses égales par ailleurs, si on veut atteindre les OMD d'ici 2015. Les questions relatives aux sources de financement, à la capacité d'absorption, etc., sont certes des questions importantes, mais n'entrent pas dans le cadre stricto sensu d'un exercice d'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD. Ce sont des questions qui viennent en aval du processus de chiffrage.

Une fois les coûts pour l'atteinte des OMD déterminés, le modèle de projection macroéconomique MSEGUI a été utilisé pour élaborer un cadrage macroéconomique sur les dix années à venir, ce qui a permis de déterminer :

1. Que la Guinée ne pourra pas absorber l'ensemble des ressources nécessaires pour l'atteinte des OMD d'ici 2015. Dans le meilleur des cas, en supposant que l'Etat ne prendra en charge que 54% des coûts des OMD (le reste étant à la charge du secteur privé, des communautés, des ONG, etc.), et que les ressources extérieures viendront combler les besoins de financement de l'Etat, alors seulement 92% des besoins seront couverts d'ici 2015 ;
2. Le cadrage macroéconomique qui en résulte laisse apparaître que la Guinée connaîtra une augmentation progressive de sa croissance économique, pour se situer à l'horizon 2015 à un taux de croissance du PIB réel de l'ordre de 10% par an ;
3. L'impact de la croissance économique et des investissements dans les secteurs sociaux se traduirait par une nette baisse de l'incidence de la pauvreté en Guinée, qui passerait de 55 % environ actuellement à 42% en 2015.

L'atteinte des OMD ne repose pas uniquement sur des besoins financiers. Les qualités des politiques publiques sont également fondamentales. Ainsi des réflexions et des mesures pour une amélioration de la capacité d'absorption et de la gestion macroéconomique doivent aller de pair avec la recherche de ressources pour investir dans les secteurs sociaux, les deux étant indissociables. Aussi, en complément à cette évaluation des besoins, il est urgent pour la Guinée de mener un exercice d'évaluation des capacités, qui permettra, par un développement des capacités adéquat, de pouvoir gérer efficacement l'atteinte des OMD.

Introduction

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement ont été fixés par l'ensemble de la communauté internationale comme des objectifs à atteindre d'ici 2015. Pour ce faire, et sous l'impulsion des Nations Unies, un plan pratique pour l'atteinte des OMD a été élaboré (Rapport Sachs), et qui trace les grandes lignes de la démarche à suivre pour l'atteinte des OMD. Les principales étapes de ce plan pratique portent sur i) l'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD, ii) l'insertion des besoins dans un plan de développement sur dix ans, iii) à partir de ce plan, dériver une stratégie de réduction de la pauvreté sur 3-5 ans cohérente avec l'atteinte des OMD ; iv) en appui à la stratégie de réduction de la pauvreté, élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités.

L'exercice d'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD (ou encore de chiffrage) apparaît ainsi comme la première étape du processus. Il est important pour plusieurs raisons : tout d'abord, sans une idée des besoins pour l'atteinte des OMD, comment peut-on réaliser un plan pour les atteindre? Ensuite le chiffrage des OMD en lui-même est un exercice fort utile de diagnostic des problèmes, ce qui permet d'élaborer plus facilement des stratégies sectorielles. Enfin, le chiffrage des OMD, s'il est réaliste, peut être un outil puissant de mobilisation des partenaires au développement autour d'un projet chiffré.

En Guinée, le processus d'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD a débuté à la fin de l'année 2005, avec un atelier de formation sur les méthodologies d'évaluation des coûts organisé par le PNUD à l'attention des cadres guinéens. Suite à cet atelier, et sous la coordination d'un consultant international, des consultants guinéens, spécialistes dans leur secteur respectif ont travaillé durant l'année 2006 à l'évaluation des coûts, de façon concertée avec l'ensemble des acteurs du secteur.

Les résultats tels qu'ils ressortent dans ce rapport ne sont qu'une synthèse des travaux détaillés des consultants, disponibles au niveau du PNUD Conakry. Il faut cependant replacer le chiffrage des OMD dans son contexte et ne pas le prendre pour ce qu'il n'est pas. Pour résumer, le chiffrage des OMD consiste à donner simplement une idée réaliste, du coût nécessaire pour l'atteinte des OMD en 2015 dans un pays donné, compte tenu de la situation présente, et toutes choses égales par ailleurs. Il n'a donc pas pour ambition de prétendre fournir des données précises. Il faut prendre les chiffres comme des indications sur des ordres de grandeur, et non pas des données exactes et immuables. Idéalement du reste, l'exercice d'évaluation des coûts devrait être repris tous les deux ans au moins.

Contexte socio-économique

La Guinée connaît depuis ces dernières années, des remous socio-politiques qui n'ont fait qu'aggraver une situation économique déjà préoccupante. La croissance économique est faible, environ 3% annuellement, avec un taux de croit démographique supérieur à 2%, et une inflation qui atteint les 30% annuellement. De ce fait, le taux de croissance par tête est très faible, environ 1%, aggravé par de fortes inégalités.

La structure de l'économie est typique de celle de la plupart des pays de la sous-région ouest africaine. L'agriculture emploie ainsi plus de 70% de la population, mais ne génère que 20% du PIB. Les services comptent pour environ 40% du PIB alors que les mines représentent 16%, une tendance croissante. Les principales exportations sont la bauxite, l'alumine, l'or et le diamant. Ces minéraux représentent plus de 85% du total des exportations du pays. Ainsi, la structure de l'économie est tournée vers l'exportation de minerais avec peu de valeur ajoutée locale.

L'aide publique au développement (APD), en pourcentage du PIB, a décliné, passant d'environ 10% en 1990 à 7% en 2005, traduisant ainsi l'attentisme des bailleurs de fonds vis-à-vis de la Guinée. Par tête, cela représente \$20 d'aide par habitant et par an, comparé à \$50 par habitant au Mali et \$60 au Sénégal, deux pays voisins de la Guinée. Aussi, si la Guinée arrivait à améliorer sa gestion économique et rétablir la confiance avec ses partenaires au développement, elle devrait être en mesure assez rapidement, de doubler voir de tripler ses niveaux actuels d'APD.

Le secteur informel est omniprésent, avec une population jeune à la recherche d'emplois très limités. Les prix élevés des produits de base ont porté un coup sérieux aux segments les plus pauvres de la population. Les pénuries devenues régulières dans la fourniture d'eau et surtout d'électricité affectent négativement le développement des activités en général. Les possibilités de création de richesse et d'emplois s'en trouvent ainsi compromises.

L'indice du développement humain du PNUD classe la Guinée au 160 ème rang sur 177 pays (en 2006), reflétant ainsi la faible performance socioéconomique de la Guinée. Le taux d'alphabétisation des adultes est particulièrement faible, entre 29,5 % et 37% selon les sources, et une espérance de vie de 54 ans. Le PIB par tête, base PPA, se situe à 2.180 USD, ce qui n'est pas exagérément bas comparé aux performances de la sous-région. Ainsi, c'est surtout le faible taux d'alphabétisation et l'espérance de vie qui sont à la base du faible niveau de l'IDH en Guinée.

Pour ce qui concerne les OMD, la situation reste préoccupante, à l'exception peut-être de la scolarisation au primaire. En effet, le taux brut de scolarisation au primaire se situe à 80% en 2005, et semble être le seul OMD que la Guinée peut raisonnablement atteindre d'ici 2015. La mauvaise gestion macroéconomique a obéré la capacité des autorités à lutter contre la pauvreté. La faiblesse de la mobilisation de recettes y compris dans le secteur minier, de même que la baisse de l'APD, ont fortement limité la possibilité de financer des dépenses de lutte contre la pauvreté. Selon les résultats de l'EIBEP réalisée en 2002/2003, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimée à 49,2%. L'incidence de la pauvreté se serait aggravé depuis cette date, selon des enquêtes du Ministère en charge de la Planification, et se situerait à 53,6 %

en 2005. Les contre performances macroéconomiques caractérisées par un faible taux de croissance économique justifient essentiellement cette aggravation.

Le taux de mortalité infantile se situe à 97 pour mille en 2005, contre 136 pour mille en 1990. Pour le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, il se situe à 160 pour mille en 2005 contre 229 pour mille en 1990. A ce niveau, des efforts importants sont encore à faire pour atteindre l'objectif de baisse de ces taux de 2/3 par rapport à leur niveau de 1990. En matière de santé maternelle, le taux de mortalité maternel est passé de 666 pour cent mille en 1990 à 528 en 2000. Pour le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel qualifié, il se situait à 34% en 2000. Le taux de prévalence du SIDA se situerait à 1,5%, et celui de la tuberculose à 193 pour cent mille. Les données statistiques font ressortir le paludisme comme la première cause de consultation (33%) et d'hospitalisation (25,4%) dans les formations sanitaires avec un taux d'incidence de 108,3 pour 1000 habitants. En matière d'eau potable, seulement 60% de la population guinéenne y a accès.

En matière de gouvernance et de lutte contre la corruption, les indicateurs ne sont pas favorables. Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de gouvernance tels que calculés par la Banque Mondiale pour la Guinée en 2006. Rappelons que la méthodologie utilisée par la Banque Mondiale comporte six domaines :

1. La **voix citoyenne et la redevabilité**, qui évalue dans quelle mesure les citoyens d'un pays peuvent participer au choix de leur gouvernement, de même que la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de la presse. A ce niveau, la Guinée obtient un score de -1,15 (les scores varient de -2,5 pour la pire situation à +2,5 pour la situation idéale), et se classe à un rang de 13,5 sur 100 (les classements ont été normalisés à 100, 0 étant la dernière position, et 100 la première) ;
2. La **stabilité politique et l'absence de violence** mesure la perception de la probabilité que le gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens non constitutionnels ou par la force. A ce niveau, la Guinée obtient un score de -1,72 et se classe à la 6,7^{ème} position sur 100 ;
3. **L'efficacité du gouvernement** mesure la qualité des services publics et leur degré d'indépendance des pressions politiques, la qualité de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, ainsi que l'engagement du gouvernement pour de telles politiques. La Guinée se classe 4,3^{ème} sur 100, avec un score de -1,44 ;
4. La **qualité réglementaire** mesure la capacité du gouvernement à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des régulations saines et à promouvoir le développement du secteur privée. La Guinée obtient un score de -1,05 et un rang de 16,1.
5. La **règle de droit** évalue dans quelle mesure les citoyens ont confiance aux lois et les respectent, en particulier, la capacité à faire respecter la mise en œuvre des contrats, la police, les tribunaux, ainsi que la probabilité des crimes et de la violence. A ce niveau le score est de -1,40 et le rang de 5,2.
6. Enfin, le **contrôle de la corruption** estime la mesure dans laquelle la puissance publique est utilisée pour des gains privés, notamment la corruption et la « capture » de l'Etat par des élites et des intérêts privés. La Guinée obtient -0,96 et un rang de 17.

Tableau 1 : Indicateurs de gouvernance pour la Guinée 2006

Indicateur de Gouvernance	Rang (0-100)	Score (-2,5 - +2,5)
Voix citoyenne et redevabilité	13,5	-1,15
Stabilité politique et absence de violence	6,7	-1,72
Efficacité du Gouvernement	4,3	-1,44
Qualité réglementaire	16,1	-1,05
Règle de droit	5,2	-1,40
Contrôle de la corruption	17,0	-0,96

Source : Banque Mondiale : <http://info.worldbank.org/governance/wgi2007/>

Par rapport à l'indice de perception de la corruption calculé par l'ONG Transparency International, la Guinée réalise en 2006 un score de 1,9 sur 10, se classant 160^{ème} sur 163 pays, et se situant ainsi en dernière position des pays africains (pays le plus corrompu d'Afrique), et dépassant seulement trois pays dans le monde : Haïti, Myanmar et l'Irak. Rappelons que l'indice de la corruption de Transparency International essaie d'appréhender le degré de corruption dans un pays tel que perçu par les hommes d'affaires et les analystes de ce pays.

Au total donc, et quels que soit les indices utilisés, la situation de la gouvernance en Guinée est préoccupante et nécessitera des actions urgentes et vigoureuses si le pays veut retrouver une crédibilité, préalable nécessaire à la mobilisation des ressources pour le financement des besoins pour l'atteinte des OMD.

PREMIERE PARTIE :
EVALUATION DES BESOINS POUR L'ATTEINTE DES OMD

L'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMD a porté sur dix secteurs en Guinée : Développement rural, Education, genre, Santé, TIC, Energie, Assainissement, Aménagement urbain, Eau, et Environnement. Le choix des secteurs a été fait par la partie nationale, en fonction des priorités et des réalités locales. Il est à noter l'importance donnée aux secteurs concernés par les questions environnementales, puisque quatre secteurs (assainissement, aménagement urbain, eau, environnement) y sont représentés. Par contre, certains secteurs comme les TIC, ne sont pas à proprement parlé des OMD. Cependant la Guinée a estimé que c'était un outil incontournable pour l'atteinte des OMD. Avant d'aborder l'évaluation des coûts, il sera présenté la méthodologie utilisée.

I. Méthodologie de chiffrage des OMD

Il y a plusieurs raisons à entreprendre un exercice d'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMD. Tout d'abord, pour des besoins de sensibilisation de la communauté internationale et de mobilisation de ressources, le chiffrage des OMD permet de donner des ordres de grandeur sur ce que cela coûterait si un pays voulait atteindre les OMD dans les délais prescrits, et à partir de sa situation actuelle. Ceci donne en même temps une idée de la probabilité d'atteindre les OMD en 2015. Il paraît évident, toutes choses égales par ailleurs, qu'un pays, disposant d'une évaluation des coûts des OMD réalistes, a plus de chance de mobiliser les partenaires au développement, qu'un pays qui n'en dispose pas.

L'estimation des coûts pour l'atteinte des OMD est également importante du point de vue de la planification du développement et de la budgétisation. La fixation d'objectifs aide à prioriser l'allocation des ressources. Le chiffrage des OMD permet de faire le lien entre le budget (ou les CDMT) et les OMD, et de ce fait rend plus transparent le processus budgétaire. Ainsi, le chiffrage des OMD peut permettre de baser l'allocation de l'aide sur les OMD, ce qui semble nettement mieux que de baser les allocations sur des considérations ad hoc, ou politiques, etc.

Au total, l'exercice d'évaluation des coûts des OMD est fort utile, en ce sens qu'il permet de mobiliser les partenaires au développement autour d'un projet chiffré, et également incite le gouvernement à allouer prioritairement les ressources aux secteurs essentiels.

Méthodologies de chiffrage des OMD

La fixation d'objectifs pour le développement n'est pas un exercice facile. L'évaluation des coûts pour l'atteinte de ces objectifs est un processus encore plus ardu, car il comporte des difficultés méthodologiques importantes. Quel que soit la complexité des modèles utilisés, l'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMD repose toujours sur deux méthodologies de base :

Méthodologie basée sur le chiffrage de la cible 1 de l'objectif 1 (réduction de la pauvreté de moitié) : Cette méthode consiste à estimer la croissance économique nécessaire pour accroître les revenus de façon à réaliser l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015. Elle est basée sur l'utilisation des élasticités de la pauvreté par rapport à la croissance. Par exemple, si on observe que l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance est de -1,5, cela veut dire que pour une croissance économique de 1%, l'incidence de la pauvreté se réduit de 1,5%. Sur

cette base, il est assez simple de déterminer le taux de croissance requis pour réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015.

Une fois que le taux de croissance nécessaire a été calculé, il faut ensuite déterminer le niveau d'investissement requis pour atteindre le taux de croissance voulu. On suppose ainsi qu'il y a un lien fort entre investissement et croissance. La croissance et l'investissement sont généralement reliés par l'inverse du coefficient marginal du capital, en anglais l'ICOR, qui détermine le niveau de croissance en fonction d'un niveau donné d'investissement. En utilisant ce ratio, et en connaissant le niveau désiré de croissance, on en déduit le niveau total d'investissement nécessaire pour réduire la pauvreté de moitié.

Cette démarche assume implicitement que la réduction de moitié de la pauvreté permettra d'atteindre les autres OMD, ce qui reste à vérifier. Elle a le mérite d'être facile à mettre en œuvre si on dispose des élasticités et de l'ICOR, mais ne donne pas le détail des investissements nécessaires. Par ailleurs, on sait que les élasticités de la pauvreté ainsi que les ICOR sont des grandeurs très instables, ce qui limite la fiabilité d'un tel exercice.

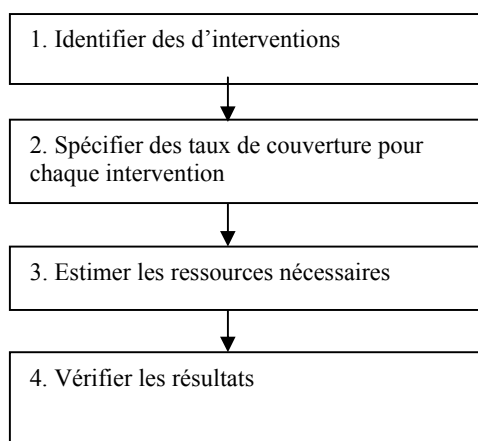
Méthodologie basée sur un chiffrage sectoriel : Cette démarche est basée sur l'estimation, de façon séparée, des coûts pour l'atteinte de chaque objectif et cible sectorielle, puis d'agréger les différents coûts pour obtenir un coût total. Contrairement donc à la première démarche, ici on évalue les coûts pour l'atteinte de tous les autres objectifs, à l'exception de celui de la pauvreté, qui devrait être atteint si les autres objectifs le sont. Pour ce faire, on détermine d'abord les coûts unitaires moyens, qui sont ensuite utilisés pour calculer les coûts totaux.

Les difficultés méthodologiques inhérentes à cette seconde méthodologie sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, l'estimation des coûts unitaires n'est pas toujours aisée ; ensuite, le coût unitaire moyen n'est pas toujours représentatif, surtout pour de très grands pays ayant plusieurs régions aux caractéristiques différents. Par ailleurs, cette méthodologie peut aboutir à une exagération des besoins, du fait des externalités et de la production jointe.

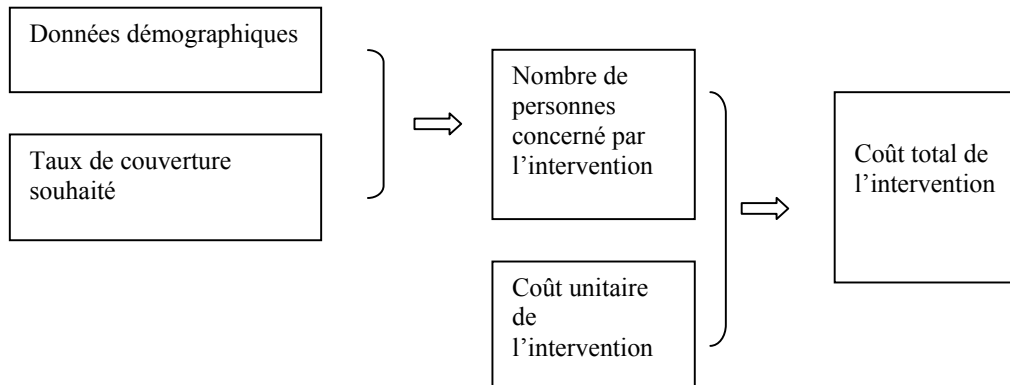
Les externalités se réfèrent au fait qu'une cible devient un input pour une autre cible. Par exemple, l'éducation des filles a un impact positif sur la mortalité infantile, la santé maternelle, etc. Ne pas en tenir compte revient à surestimer les besoins nécessaires, car l'investissement dans l'éducation des filles permet de réduire, à terme à tout le moins, les investissements nécessaires dans les autres domaines spécifiques. Un autre problème plus subtil est celui de la production jointe : Les investissements qui servent à promouvoir un OMD donné, peuvent aussi favoriser d'autres OMD. Par exemple, les infirmières, les hôpitaux, les médecins, participent à la réalisation de plusieurs OMD dans le domaine de la santé. Il est par conséquent difficile de répartir leur activité entre les différents OMD, et évaluer les coûts OMD par OMD, ou encore, cible par cible, revient à surévaluer ce genre de coûts.

Méthodologie du Projet du Millénaire (PM) : Le projet du Millénaire (maintenant dissout) représentait la structure qui conseillait le Secrétaire Général des Nations Unies pour l'atteinte des OMD. Il a développé une méthodologie spécifique et des modèles permettant aux pays d'évaluer leurs besoins pour l'atteinte des OMD. La méthodologie du PM est assez proche des méthodes basées sur le chiffrage sectoriel, mais possède certaines caractéristiques intéressantes. Ainsi,

l'analyse est basée sur les interventions nécessaires, c'est-à-dire les besoins en biens, services et infrastructures, nécessaires pour l'atteinte des OMD. Pour chaque cible OMD, la démarche est la suivante :



Les interventions sont tous les inputs nécessaires à la production de l'OMD. Par exemple, dans le domaine de l'éducation, les interventions sont : les salles de classe, les enseignants, les manuels scolaires, les fournitures scolaires, etc. Pour chaque intervention, il faut estimer le taux de couverture existant, et se fixer un objectif pour 2015. Par exemple, le ratio élèves/salle de classe peut être aujourd'hui de 50, et on peut se fixer comme objectif de le ramener à 30 d'ici 2015. Enfin, pour chaque intervention, il faut déterminer son coût unitaire, qui sera multiplié par le nombre d'unités pour obtenir le coût total. Le nombre d'unités est fonction de la population et des ratios de couverture. Connaissant par exemple la population en âge de scolarisation et s'étant fixé le ratio élèves/salles de classe, il est aisé d'en déduire le nombre de classes nécessaires pour scolariser tous les enfants, qui est multiplié par le coût unitaire d'une salle de classe pour obtenir le coût total des salles de classe nécessaires. Le schéma ci-dessous décrit la méthodologie d'évaluation des coûts.



La méthodologie du PM va au delà des OMD stricto-sensu, et recense toutes les interventions nécessaires pour l'atteinte des OMD. Pour plus de détails sur les modèles d'évaluation des coûts, se reporter aux rapports sectoriels élaborés à cet effet.

Limites de l'exercice d'évaluation des coûts

Outre les problèmes méthodologiques évoqués plus haut, l'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMD ne tient pas compte des problèmes liés à la capacité d'absorption, à la gouvernance, autant de problèmes cruciaux. Mais ce n'est pas son objectif prioritaire. Pour simplifier, on peut dire que le chiffrage des OMD consiste à estimer, toutes choses égales par ailleurs, ce qu'il en coûtera pour atteindre les OMD en 2015. Aucune autre considération n'est prise en compte. Les discussions relatives aux problèmes de gouvernance, de capacité d'absorption, de disponibilité des ressources, etc., sont certes des préoccupations importantes, mais n'entrent pas dans le cadre de l'évaluation des besoins stricto sensu, et se situent en aval de l'évaluation des coûts. Il appartient à l'utilisateur final, compte tenu de sa connaissance des réalités locales, d'ajuster les coûts en conséquence.

II. Chiffrage des OMD

Le chiffrage des OMD en Guinée a été élaboré par des consultants nationaux, sous la coordination d'un consultant international et l'appui technique du PNUD. Les résultats présentés dans le présent rapport ne sont donc qu'un résumé très succinct des rapports sectoriels détaillés, que le lecteur intéressé pourra consulter au niveau du PNUD Guinée. Nous présenterons d'abord l'évaluation des coûts secteur par secteur, avant de présenter les chiffres agrégés.

2.1 Développement rural

Le modèle de développement rural a été produit dans l'optique de l'atteinte de la cible 2 de l'OMD 1 : Lutter contre la faim. Il ne s'agit donc pas d'un modèle visant à promouvoir le développement rural comme une fin en soi, mais qui vise à éliminer la faim, par le biais du développement rural. Ceci a une importance sur les types d'interventions qui sont choisis.

1. Diagnostic

La Guinée, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, a une agriculture caractérisée par des moyens de productions archaïques, une faible productivité, et une dépendance presque exclusive à la pluviométrie. Aussi, tout effort pour accroître les rendements de l'agriculture devrait s'attaquer à ces problèmes.

Les apports nutritionnels calculés à partir des données de l'EIBC indiquent des apports énergétiques de 2.220 Kcal/pers./jour. Cette situation nutritionnelle ne doit cependant pas masquer le fait que :

- Selon les estimations de la FAO, 25% de la population serait sous-alimenté ;
- Il existe une forte disparité entre le milieu rural et le milieu urbain et au niveau de certains groupes de la population. Par exemple, il existe, chez les enfants de moins de 5 ans de réels problèmes nutritionnels. Les taux d'émaciation sont près de 9% dans toutes les régions, exceptées en Guinée Forestière ;
- La part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté serait passée à 53,6 % en 2005 contre 49,2 % en 2002. Cette part de la population a été considérée comme celle concernée par la cible 2 des OMD.

Les disponibilités alimentaires végétales (y compris les importations) représentent plus de 90% des apports caloriques nécessaires à la ration alimentaire de base, le reste étant apporté par les produits animaux. Il est donc important de s'assurer que ces disponibilités alimentaires sont stables (dans le temps et dans l'espace) et accessibles à l'ensemble de la population y compris les plus pauvres.

Sur ce plan, le riz constitue l'enjeu principal puisque cette céréale représente 45% des calories d'origine végétale consommées en Guinée. « La bataille pour la sécurité alimentaire reste avant tout une bataille pour le riz » (LPDA 2). C'est au regard de cette situation nutritionnelle que se

justifie la pertinence de l'option d'amélioration de la sécurité alimentaire par le développement de productions nationales vivrières en général et, en particulier, l'atteinte de l'autosuffisance en riz pour lequel il existe des potentialités sous exploitées et de bonnes perspectives de compétitivité par rapport au marché régional.

Les principales contraintes au développement rural portent sur les aspects ci-après :

- Enclavement des zones de production ;
- Analphabétisme des producteurs ;
- Difficultés de stockage ;
- Difficulté d'accès au crédit bancaire ;
- Faiblesse des services de vulgarisation agricole ;
- Irrigation peu développée ;
- Faiblesse de l'équipement agricole ;
- Absence d'unité de transformation des produits agricoles.

2. Evaluation des coûts

Dans le souci de conférer à cet exercice un caractère participatif, durable et de favoriser son internalisation et son appropriation, les paquets d'intervention ont été définis et validés de manière consensuelle par l'ensemble des acteurs parties prenantes au développement du secteur rural. Il s'agit notamment de l'Administration agricole, des organisations de producteurs et de la société civile. Deux grandes catégories sont prises en compte, ainsi que les paquets d'intervention qui s'y rapportent. Il s'agit de :

- **Augmentation de la productivité agricole**

Sept paquets d'intervention sont envisagés dans cette sous-catégorie qui sont :

1. Investissements consacrés à la santé des sols ;
2. Gestion des petits ouvrages hydrauliques ;
3. Amélioration des intrants ;
4. Diversification de l'agriculture ;
5. Services de vulgarisation ;
6. Recherche agronomique ;
7. Interventions spéciales à l'attention des femmes travaillant dans l'agriculture.

- **Mieux relier les agriculteurs au marché**

Quatre types d'intervention sont préconisés dans cette sous-catégorie :

1. Installation de Stockage, de vente et de traitement des produits agricoles ;
2. Aides aux Coopératives Agricoles ;

3. Accès au Crédit ;
4. Transport Rural.

Pour ce faire, cinq domaines ont été concernés par cette évaluation des coûts : **la production de riz, l'élevage, les pistes rurales, l'accès au crédit et les services agricoles.**

Tableau 2 : Récapitulatif des coûts pour le Développement rural
(Millions USD)

Composantes	2006	2010	2015	Moyenne annuelle	Total période
Riz	128,7	142,9	176,4	148,4	1.483,6
Capital	121,0	121,8	122,7	121,9	1.218,8
Récurrent	7,7	21,1	53,7	26,5	264,8
Elevage	0,4	0,4	0,4	0,4	4,3
Capital	0,2	0,2	0,2	0,2	1,6
Récurrent	0,2	0,2	0,2	0,2	2,7
Pistes	33,2	33,2	33,2	33,2	332,5
Capital	29,9	29,9	29,9	29,9	299,2
Récurrent	3,3	3,3	3,3	3,3	33,3
Services agricoles	1,9	1,9	1,9	1,9	18,7
Capital	0	0	0	0	0
Récurrent	1,9	1,9	1,9	1,9	18,7
Total	168,2	182,4	215,9	187,8	1.878,3
Total/tête	17,44	16,65	16,82	16,83	

De 2006 à 2015, les coûts totaux des interventions pour la cible 2 de l'objectif 1 s'élèvent à 1.878,3 millions USD. Les interventions pour le riz occupent 80,5 % des coûts avec 64,4 % dédiés aux aménagements et près de 12% aux intrants (engrais, semences et produits phytosanitaires). Il s'agit là de résultats en harmonie non seulement avec l'option politique sur le riz, mais surtout avec la nécessité de maîtrise de l'eau et d'intensification par l'utilisation d'intrants (engrais, semences améliorées) pour atteindre les objectifs en la matière.

Le coût moyen par an et par habitant est de 16,83 USD, ce qui situe la Guinée dans la marge supérieure des estimations internationales, qui sont de 8-15 \$ par an et par habitant pour le développement rural.

2.2 Education

1. Diagnostic

La structure du système éducatif formel guinéen se compose de quatre ordres d'enseignement: le préscolaire (2 ou 3 années), l'enseignement primaire (6 années), l'enseignement secondaire qui est divisé en deux cycles, le Collège (4 années) et le Lycée (3 années), l'enseignement technique et professionnel (durées variables) et l'enseignement supérieur (durées variables). Il existe également un enseignement non formel.

Le préscolaire est essentiellement présent dans la capitale, et est peu répandu. Mais il connaît ces dernières années une forte croissance, plus de 14% de croissance annuelle. Il est également dominé par l'enseignement privé. L'enseignement primaire connaît également une forte progression : les effectifs ont été multipliés par 3,3 en volume entre 1990 et 2003, ce qui correspond en moyenne à un rythme d'accroissement annuel de 9,8%. Ce rythme a été relativement soutenu sur la période et a même connu une accélération au début des années 2000. La proportion d'élèves scolarisés dans les structures privées n'a cessé d'augmenter, passant de 4% en 1993 à 20% en 2003. Ce type d'enseignement est particulièrement développé dans la région de Conakry où 85% des écoles sont privées (scolarisant 53% des élèves de la ville). On distingue deux types d'établissements privés : les établissements privés laïcs (72% des élèves du privé en 2003/04) et les établissements confessionnels (28%).

En plus de ces structures d'enseignement privé on note également l'émergence d'écoles communautaires d'initiatives locales essentiellement en milieu rural. Même si ces écoles ne représentent encore qu'une très faible proportion des structures éducatives du pays (419 écoles scolarisant 1,6% des élèves en 2003/04), elles sont néanmoins le signe manifeste 1) d'une forte demande de scolarisation de la population guinéenne et 2) d'une offre publique insuffisante ou inadaptée dans certaines zones.

Le premier cycle de l'enseignement secondaire général se déroule dans les collèges pour une durée de quatre ans. A l'instar des effectifs de l'enseignement primaire, ceux des deux cycles de l'enseignement secondaire général ont suivi une évolution croissante, avec un relèvement de tendance très marqué depuis 1999/2000. Cette nette accélération est la répercussion de la dynamique observée 6 ou 8 années plus tôt dans la couverture de l'enseignement primaire. Cette évolution a permis de tripler la couverture scolaire, aussi bien dans le 1er que le 2nd cycle, avec un accroissement annuel moyen des effectifs de 12 % au collège et de 13,1 % au Lycée. Le secteur privé a joué un rôle essentiel dans l'expansion quantitative de ce niveau d'enseignement ; la proportion des élèves scolarisés dans le privé a doublé en cinq ans (12,5 % en 2003 contre 6 % en 1998).

D'une manière générale, les effectifs dans les établissements techniques publics et privés ont baissé en 2004/2005 par rapport à l'année précédente. Le niveau de scolarisation est relativement faible par rapport aux capacités d'accueil (cas des Centres de Formation Professionnelle en particulier). Les difficultés de trouver des débouchés de travail expliqueraient la baisse de l'intérêt pour ces écoles.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les capacités physiques d'accueil et les infrastructures sont insuffisantes et parfois inadaptées aux exigences pédagogiques modernes. Les effectifs des étudiants sont pléthoriques à l'Université de Conakry et les établissements de création récente sont installés dans des locaux ne répondant pas aux exigences académiques. Les effectifs d'ensemble pour l'enseignement supérieur avoisinent 50.000 étudiants en 2005-2006 alors que ceux de l'enseignement technique et de la formation professionnelle atteignent à peine 20.000 élèves.

L'éducation non formelle, placée sous la tutelle de l'enseignement pré-universitaire, est représentée par les Centres NAFA et les actions d'alphabétisation fonctionnelle et d'alphabétisation professionnalisant. Le centre NAFA ou école de la seconde chance, est l'une des plus importantes innovations proposées par le pays dans le domaine du non formel pour répondre aux besoins fondamentaux de tous, impliquer les exclus, promouvoir la scolarisation de la fille et l'équité entre les zones. C'est une alternative à l'éducation de base, un complément et un correctif du formel.

En termes de priorités inter-sectorielles, l'éducation reçoit une proportion à peu près constante, entre 15 et 19 % des recettes publiques intérieures. Le fait que le système éducatif guinéen soit en situation de sous-financement public est par ailleurs corroboré quand on examine la part des dépenses publiques d'éducation dans le Produit Intérieur Brut du pays; cette statistique est passée de 1,8% en 1994 à 2,3% en 2003. Ce chiffre est très inférieur à la moyenne des pays à faible revenu d'Afrique Subsaharienne qui se situe autour de 3 %, le chiffre étant de 3,8 % pour les pays qui se sont montrés performants en termes d'achèvement du primaire. Ces derniers allouent en moyenne 1,7 % de leur PIB au seul niveau primaire, un chiffre qui est proche de ce que la Guinée alloue pour tout son système éducatif.

Les résultats du système éducatif sont à l'image des défis et des difficultés présentés plus haut. Le taux brut de scolarisation au primaire s'établit en 2005 à 79% dont 73% pour les filles. En dépit de ces progrès quantitatifs induits par des efforts constants de construction d'équipement scolaire, de recrutements et de formations de maîtres, des problèmes existent en matière de qualité et d'efficacité du système scolaire, et les résultats restent mitigés. Ainsi, sur 100 élèves qui entrent en 1ère année du primaire, seulement 53 achèvent le cycle primaire. Le taux de redoublement est supérieur à 20% dans tous les cycles d'enseignement. Les classes sont surchargées (plus de 40 élèves par classe en moyenne au primaire), et insuffisantes.

2. Evaluation des coûts pour l'atteinte des OMD dans le secteur de l'éducation

L'organisation de l'évaluation des coûts épouse la structure du système éducatif : Préscolaire, Primaire, Secondaire et le non formel (Alphabétisation). En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ainsi que l'enseignement technique et la formation professionnelle, seuls les coûts relatifs aux besoins de la formation initiale et continue (recyclage) des enseignants sont pris en compte dans le chiffrage, car on ne peut imaginer des enseignants du secondaire sans formation universitaire.

Les interventions proposées ont recueilli pour l'essentiel le consensus des représentants de l'éducation, notamment à travers le processus de consultation informelle en amont et l'atelier de

validation tenu en juillet 2006. Elles constituent le cadre de références sur lequel a reposé le travail de chiffrage.

Tableau 3 : Récapitulatif des coûts pour l'Education
(Millions USD)

composantes	2006	2010	2015	Moyenne annuelle	Total période
Education pré-scolaire					
Capital	2,7	1,7	1,4	1,8	18,1
Récurrent	4,3	14,7	42,4	19,4	193,7
Total	7,0	16,7	43,8	21,2	211,8
Coût par élève	63,32	61,21	84,17	66,83	
Education primaire					
Capital	65,7	54,7	75,2	65,4	654,1
Recurrent	35,1	87,5	157,7	94,9	949,3
Total	100,8	142,2	232,9	160,3	1.603,4
Coût par élève	80,61	79,48	111,68	89,86	
Education secondaire					
Capital	8,4	19,6	20,2	17,7	177,2
Récurrent	12,5	37,5	73,5	41,4	413,5
Total	20,9	57,1	93,7	59,1	590,7
Coût par élève	69,86	88,25	101,52	89,42	
Alphabé. adultes	4,3	6,0	8,5	6,3	62,8
TOTAL GENERAL	133,1	221,8	378,9	246,9	2.468,7
Coûts per capita	13,80	20,25	29,53	21,65	
Education pré-scolaire	0,73	1,50	3,42	1,82	
Education primaire	10,46	12,99	18,15	14,13	
Education secondaire	2,17	5,22	7,30	5,15	
Alphabét. adultes	0,45	0,54	0,66	0,56	

Il ressort de l'exercice d'évaluation des coûts des OMD pour le secteur de l'éducation, que la Guinée nécessitera, sur la période 2006-2015, 2.468,7 millions USD au total, soit une moyenne annuelle de 246,9 millions USD. Comme déjà annoncé, ces montants n'incluent pas l'enseignement technique et l'enseignement supérieur. Sur ces totaux, les coûts récurrents représentent les deux tiers (66%) des coûts totaux. L'importance des coûts récurrents, qui s'accroissent fortement au fur et à mesure que les investissements se réalisent, s'explique par la nécessité d'entretenir les investissements réalisés, mais aussi pour les besoins de rémunération des enseignants, dont le nombre augmente fortement, non seulement pour réduire le ratio enseignant/élèves, mais aussi pour faire face à la demande inhérente à la scolarisation universelle

en Guinée. Enfin, il est fait l'hypothèse d'une augmentation nette du salaire des enseignants au cours de la période, afin de les retenir à leur poste.

Par niveau d'enseignement, c'est l'éducation primaire qui coûte le plus, avec un total de 1.603,4 millions USD, soit 65% du coût total. L'enseignement secondaire, avec un coût de 590,7 millions USD, représente 24% du total des coûts. En termes de coûts par habitant, on obtient en moyenne un total de 14,13 USD par habitant pour l'éducation primaire. Ce montant se situe ainsi à la limite inférieure de la fourchette admise sur le plan international, puisqu'on estime qu'il faut un coût par habitant au primaire compris entre \$15-20. Au secondaire, le coût moyen par habitant est de 5,15 USD, nettement en deçà de la fourchette de 9-12 USD par habitant estimée nécessaire au niveau international. Il convient de rappeler cependant que pour le secondaire, l'enseignement technique, plus coûteux que l'enseignement général, n'est pas inclus.

2.3 Genre

1. Diagnostic

En matière d'égalité des sexes, la Guinée a inscrit la question de la promotion de la femme dans ses préoccupations politiques et sociales dès son accession à la souveraineté nationale et internationale. Même si des acquis ont été enregistrés, force est de reconnaître que ces efforts ne se sont pas pour autant traduits par une amélioration significative des conditions de vie des femmes guinéennes. Les mécanismes nationaux de promotion des femmes ont évolué dans le temps. D'un mécanisme purement politique affilié au Parti Unique, le gouvernement guinéen a créé depuis 1992, une structure spécifiquement chargée d'impulser, de coordonner et de réglementer les actions de promotion de la femme. En outre, il est à souligner que les libertés fondamentales concédées par la seconde République, ont permis aux femmes de mieux s'impliquer dans la vie publique. Des associations, groupements et ONG de femmes ont vu le jour dans plusieurs domaines d'activités.

Dans les ministères et dans les administrations décentralisées très peu de femmes occupent des postes de responsabilité et de prise de décisions. En 2006 on dénombrait : dans le Gouvernement, 4 femmes sur 32 ; 6 femmes parmi 52 chefs de services ; au parlement 21 femmes sur 114 en 2006 contre 9 sur 114 en 2000 ; dans l'administration centrale, 23 % de femmes dans l'effectif total, dont 12,22 % aux postes de décision ; 36,03 % de femmes au niveau du pouvoir judiciaire ; dans la recherche et à l'université, 8,3 %.

En dépit d'une multitude de textes législatifs en matière de droit des femmes, force est de reconnaître qu'une forte incidence de la violence à l'égard des femmes reste mal appréhendée. Malgré cette situation, la violence à l'égard des femmes, dans toutes ses formes, continue à passer généralement sous silence et ne fait pas l'objet d'action directe et soutenue des autorités publiques.

Cinq obstacles majeurs à l'égalité des sexes ont été répertoriés :

Les pesanteurs socio-culturelles : Le pouvoir de prendre des décisions dans la famille est la base du pouvoir de décider dans d'autres domaines. On observe cependant de véritables stéréotypes sexistes qui partent de l'importance plus grande reconnue au garçon. La discrimination sexuelle consécutive à cette conception influe sur la division du travail. Les hommes sont préparés à devenir les futurs détenteurs du pouvoir économique, social, politique et religieux. A cette fin, ils sont nécessairement prioritaires dans les ressources familiales, et l'essentiel de leurs activités est mené à l'extérieur du foyer. Quant aux femmes, elles sont confinées dans les travaux domestiques et la procréation biologique.

Insuffisance de l'éducation et de la formation des femmes : La famille, surtout rurale, reste réticente à envoyer les filles à l'école. En bien de domaines, il est impossible de modifier le statut de la jeune fille à l'école sans changer les normes de la société et le processus de socialisation des enfants. L'analphabétisme et les faibles niveaux d'éducation que l'on rencontre généralement chez les femmes entravent considérablement leur capacité à exploiter les systèmes juridiques en vue d'obtenir la jouissance de leurs droits. Juridiquement il n'y a pas de discrimination dans le

droit à l'instruction mais la réalité en est tout autre. Une certaine forme de discrimination liée à la division sexuelle du travail est perceptible dans l'enseignement secondaire, l'orientation et la formation professionnelle et se répercute négativement au niveau de l'emploi.

Les charges familiales : Le statut social de la femme reste lié par ailleurs à son rôle de mère et d'épouse. La femme effectue beaucoup de travaux ménagers et champêtres qui l'empêchent de songer à autre chose qu'à nourrir et à soigner sa famille. De lourdes responsabilités sont assumées, de manière disproportionnée par les femmes qui de plus en plus sont obligées de jouer des nouveaux rôles en plus de leurs rôles traditionnels.

Absence et/ou insuffisance de politiques générales en matière de genre : Une politique générale d'égalité des sexes au plan national s'articule autour des valeurs sur lesquelles est ancré l'engagement pour les questions de genre. Cette politique définit les domaines de responsabilité dans l'intégration de l'égalité entre les sexes, souligne l'importance du renforcement des capacités pour l'intégration du genre dans tous les secteurs et à tous les niveaux, permet d'effectuer la collecte de données ventilées par sexe pour l'exécution du programme de suivi et d'évaluation ainsi que l'évaluation de son impact, par l'utilisation d'indicateurs de genre bien définis. Elle exige également l'élaboration d'un budget national tenant compte des sexes, l'application de mesures de discrimination positives et le renforcement des capacités des femmes.

Inadéquation de la loi nationale par rapport aux instruments internationaux signés et ratifiés : La Guinée a signé et ratifié de nombreux instruments internationaux mais force est de reconnaître que certaines dispositions contenues dans ces instruments ne sont pas prises en compte par la législation nationale. Les coutumes et traditions ont plus de force et d'emprise sur la société que le droit positif. C'est surtout perceptible au niveau familial. Le constat qui se dégage ainsi est que malgré la multiplicité des lois en faveur de la promotion féminine, le statut de la femme évolue difficilement.

2. Evaluation des besoins

Le modèle est basé sur cinq paquets d'interventions : Information sur la santé sexuelle et reproductive, appui à la transition des filles de l'école au travail, encouragement à la participation politique des femmes, élimination de la violence faite aux femmes, problèmes systémiques.

Pour ce qui concerne **la connaissance des problèmes de santé sexuelle et reproductive**, les actions proposées portent sur des campagnes de mass media, des programmes de sensibilisation communautaire, et des programmes de sensibilisation scolaire.

Concernant **l'appui à l'accès des filles à l'emploi**, les interventions portent sur des enquêtes sur l'abandon des filles, des formations dites « de la seconde chance » pour les filles, la formation professionnelle pour les filles, un programme d'appui à l'accès à l'emploi des filles, et un appui au tutorat des filles de l'enseignement supérieur.

Au niveau de l'encouragement à la participation politique des femmes, les actions portent sur des campagnes de sensibilisation, des formations aux femmes pour les appuyer à se présenter aux élections, et des appuis aux femmes élues.

Pour les violences faites aux femmes, il est envisagé tout d'abord une enquête sur le taux de prévalence de la violence, des programmes de formation et de sensibilisation communautaires, des magistrats, des policiers, etc., ainsi que la création d'abris et refuges d'urgences pour les femmes.

Enfin, pour ce qui concerne les problèmes systémiques, les actions prévues relèvent du renforcement du Ministère en charge de la femme, de la collecte des données par sexe et le suivi.

Tableau 4 : Récapitulatif des coûts pour le Genre
(Millions USD)

Composantes	2006	2010	2015	Moyenne annuelle	Total période
Connaissance des problèmes de santé sexuelle et reproductive	2,4	3,0	4,0	3,2	31,6
Appui à l'accès de l'emploi des filles	3,4	6,7	11,6	7,2	72,1
Encouragement à la participation politique	0,7	1,0	1,4	1,0	10,4
Eradication de la violence aux femmes	1,9	2,6	3,6	2,7	27,2
Problèmes systémiques	1,7	1,8	1,8	1,8	17,9
Total genre	9,7	15,1	22,5	15,9	159,2
Coût per capita	1,01	1,38	1,75	1,40	

Les coûts totaux pour les actions en faveur du genre s'élèvent sur la période 2006 à 2015, à 159,2 millions USD, soit un coût annuel moyen de près de 16 USD par an. Per capita, on obtient un coût moyen annuel de 1,40 USD, plus bas que la fourchette estimée au niveau international de 2-3 USD pour les interventions dans le domaine du genre. Les interventions pour l'accès à l'emploi des filles représentent la composante la plus chère, 72,1 millions USD, soit plus de 45% des coûts totaux. A ce niveau, les interventions proposées portent essentiellement sur la formation des jeunes filles afin de leur permettre de trouver plus facilement un emploi.

2.4 Santé

1. Diagnostic

Le système de soins guinéen est composé des sous secteurs public et privé. Le sous-secteur public est organisé de façon pyramidale et comprend de la base au sommet: le poste de santé, le centre de santé, l'hôpital préfectoral, l'hôpital régional et l'hôpital national.

Le système de santé guinéen est caractérisé par plusieurs faiblesses :

- Faiblesses des ressources humaines, aussi bien quantitativement que qualitativement, et dans leur répartition spatiale ;
- Faiblesse des infrastructures et des équipements, dont beaucoup ne répondent pas aux normes techniques et fonctionnelles requises ;
- Faiblesse des ressources financières, avec une baisse continue de la part du budget de l'Etat consacré à la santé depuis 1997 ;
- Non disponibilité des produits pharmaceutiques ;
- Système de recouvrement des coûts uniformes qui ne prend pas en compte les disparités de revenu ;
- Comportement de la population qui n'est pas toujours favorable à la santé.

Pour le secteur de la santé, le Gouvernement guinéen a défini les objectifs à atteindre en l'an 2015 et qui correspondent à ceux du millénaire.

Tableau 5 : Objectifs du millénaire dans le secteur de la santé

But	Indicateurs	1990	2000	2015
Réduire de 2/3 la mortalité des moins de 5 ans	Mortalité moins de 5 ans	229	177	76
	Taux de mortalité infantile	136	98	40
	%enfants vaccinés contre la rougeole	35	43	100
	% enfants avec DTC3	30	34	90
Réduire de 2/3 le taux de mortalité maternelle	Mortalité maternelle	666	528	167
	% accouchements assistés	9	34	90
Arrêter l'épidémie du SIDA	Prévalence chez les femmes		< 5	2,8
	% utilisation des contraceptifs	4,8	6,2	12

L'état de santé de la population est ainsi préoccupant. En effet, les taux de mortalité maternelle et infantile et la prévalence de certaines affections sont élevés. Les différentes formes de carences nutritionnelles et les maladies infectieuses et parasitaires prédominent dans le pays. Certaines maladies émergentes (VIH/SIDA, hypertension artérielle, diabète, cancer du col utérin, etc.) et

réémergences (tuberculose, trypanosomiase, etc.) prennent une place de plus en plus inquiétante dans le tableau épidémiologique du pays. Enfin, les pathologies obstétricales constituent encore une préoccupation majeure.

La Guinée fait partie des 46 pays endémiques de la Région africaine où le paludisme constitue l'un des premiers problèmes de santé publique. Les données statistiques le font ressortir comme première cause de consultation (33,%) et d'hospitalisation (25,4%) dans les formations sanitaires avec un taux d'incidence de 108,3 pour 1000 habitants. 9.332.000 épisodes fébriles en 1998 lui ont été attribués. En milieu hospitalier, le taux de létalité globale est 15% dont 26% chez les enfants de moins de 5 ans.

La tuberculose est encore un problème majeur de santé publique en Guinée, comme dans tous les pays en développement, du fait de la démographie galopante avec des conditions socio économiques précaires et le développement de l'épidémie de VIH. On estime à 75 cas pour 100.000 habitants, l'incidence annuelle des nouveaux cas de tuberculose pulmonaire à microscopie positive dans la ville de Conakry et à 50 cas pour 100.000 habitants en zone rurale. Selon le rapport d'activités 2005 du PNLAT, le taux de létalité est de 8%, tandis que ceux des perdus de vue et des transférés s'élèvent respectivement à 9% et à 11%.

2. Evaluation des coûts

La méthodologie utilisée pour l'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMD est celle développée par le Projet du Millénaire. Pour ce qui concerne le secteur de la santé, l'estimation des besoins en ressources financières a porté sur les composantes suivantes :

- Système de santé : renforcement du système/extension de la couverture ;
- Santé infantile : réduction du taux de mortalité infantile ;
- Santé maternelle : réduction du taux de mortalité maternelle et néonatale ;
- Lutte contre le VIH/SIDA ;
- Lutte contre le paludisme ;
- Lutte contre la tuberculose.

A cet effet, différents modèles ont été utilisés pour l'estimation des besoins dans chaque domaine spécifique, puis l'ensemble des coûts ont été agrégés pour obtenir les coûts totaux de ce secteur.

Les données utilisées pour le chiffrage proviennent essentiellement :

- des modèles mis à disposition par le système des Nations Unies, suite à des études et projections faites sur différents pays ;
- des enquêtes réalisées par :
 - l'État guinéen en partenariat avec les institutions internationales ;
 - des ONG nationales et internationales opérant sur le territoire national guinéen dans le domaine de la santé ;

- des projets et programmes de santé guinéens ;
- du Plan National de Développement Sanitaire.

Tableau 6 : Récapitulatif des coûts pour la Santé
(Millions USD)

Composantes	2006	2010	2015	Moyenne annuelle	Total période
Système de Santé	28,6	29,6	27,6	28,9	288,9
Coût per capita	2,97	2,70	2,15	2,59	
Santé infantile	14,7	21,5	31,1	22,7	227,3
Coût per capita	1,52	2,23	3,22	2,36	
Santé maternelle	12,3	16,3	21,4	16,9	168,5
Coût per capita	1,28	1,69	2,22	1,75	
Paludisme	10,7	20,8	23,5	20,1	200,6
Coût per capita	1,11	1,90	1,83	1,79	
Tuberculose	1,8	2,0	2,3	2,0	20,4
Coût per capita	0,18	0,21	0,24	0,21	
VIH/SIDA	12,8	27,3	47,6	29,5	294,9
Coût per capita	1,33	2,49	3,71	2,64	
Total santé	81,0	117,6	153,5	120,1	1.200,6
Coût per capita	8,40	10,74	11,96	10,75	

L'évolution des coûts en matière de santé laisse apparaître un besoin de financement global de l'ordre de mille deux cents milliards USD sur les dix ans à venir, si la Guinée veut atteindre les OMD dans le domaine de la santé. Ce montant représente en moyenne 10,75 USD par an et par habitant, et est très nettement en deçà des recommandations du projet du Millénaire, qui estime qu'il faut des coûts par habitant de l'ordre de 30-40 USD pour faire face aux besoins essentiels de santé. Cet important écart entre les normes internationales et la situation en Guinée mériterait certainement une analyse très approfondie. Mais on peut déjà noter que l'écart provient principalement des coûts systémiques, c'est-à-dire des coûts de fonctionnement du système de santé. On estime en effet que les coûts systémiques doivent représenter 40 à 50% des coûts totaux en matière de santé. En Guinée, ces coûts ne représentent que 24% des coûts totaux, soit la moitié de ce qui est considéré comme convenable.

Rappelons que les coûts systémiques en santé sont constitués essentiellement des coûts de construction et de maintenance des infrastructures sanitaires (hôpitaux, centres de santé, etc.), ainsi que des coûts de formation et des coûts salariaux du personnel médical. Selon les consultants en charge de l'élaboration des coûts dans le secteur de la santé en Guinée, l'essentiel des coûts unitaires utilisés ont été calculés et validés dans le cadre de l'élaboration du Plan décennal de développement sanitaire de la Guinée. La faiblesse de ces coûts systémiques en Guinée s'expliquerait par des niveaux de salaire très bas, et des perspectives de construction d'infrastructures limitées au regard des ratios fixés en terme de nombre d'habitants/structure sanitaire.

2.5 TIC

1. Diagnostic

Les TIC, constitués de l'Internet, la téléphonie mobile, les réseaux satellites intégrés avec les circuits de communication classiques au moyen des outils informatiques, matériels et logiciels, libèrent en grande partie les contraintes liées au temps et à l'espace. Leur application, conduit à des gains de productivité énormes, estompe les frontières, facilite la mobilité et amoindri les coûts d'acquisition de l'information. Le gain est ainsi précieux lorsque les internautes du Sud peuvent accéder quasiment au même niveau d'information que ceux du Nord, décupler leur productivité et exporter sur le marché mondial. Ils accèdent aussi à une documentation inépuisable et gratuite qui remplace les livres chers, rares ou inaccessibles.

Cependant l'utilisation de ces outils reste très limitée dans les pays en développement en général et en Guinée en particulier où l'indice d'accès numérique défini par l'UIT, est égal à 1,51%, lorsque au même moment cet indice est de 14% au Sénégal, 9% au Mali et 64% aux Etats-Unis d'Amérique. Cet accès inégal aux TIC et par conséquent aux opportunités de développement économique qu'elles engendrent, à la fois reflète et exacerbe les inégalités intra et inter pays.

Selon les indicateurs de 2004 (UIT/BDT-SOTELGUI), le taux de pénétration tous services et opérateurs confondu est très faible (1,51%) et est inégalement reparti dans le pays : Conakry 7,89%, reste du pays 0,39%. Actuellement, (2005-2006), on constate une amélioration de la pénétration des TIC, mais par rapport aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest, la Guinée reste très loin en deçà de la moyenne sous-régionale. Avec une télédensité de 0,3 % pour le téléphone fixe et de 4,5% pour le téléphone mobile, la situation actuelle de pénétration du téléphone fixe (lignes téléphoniques principales LP), reste très faible et ne permet pas une large utilisation et une diffusion effective des TIC à l'intérieur du pays.

La situation de la Guinée en ce qui concerne le niveau d'introduction et de l'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), est caractérisée par plusieurs lacunes dont:

- l'inexistence de stratégie et politique clairement définies ;
- l'inexistence de cadre législatif et réglementaire adapté aux TIC ;
- L'insuffisance des infrastructures et de l'Accès ;
- l'inexistence de structure institutionnelle transversale de coordination et de concertation pour tous les acteurs;
- L'absence de plate-forme de concertation ;
- L'insuffisance de l'interconnexion entre opérateurs ;
- L'inexistence de point d'échange entre fournisseurs d'accès à Internet;
- Le coût élevé des infrastructures et du matériel ;
- L'instabilité de l'approvisionnement en énergie électrique.

Ces lacunes sont autant de facteurs qui limitent les chances de la Guinée d'entrer dans la société de l'information, car il n'existe pas une réelle prise en compte des potentialités qu'offrent les TIC, dans la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté.

Pour permettre le développement de la société de l'information en Guinée, il est indispensable de mettre en œuvre diverses actions de promotion ayant pour objectifs :

- d'inciter les services de l'administration, les entreprises, les ONG et les citoyens à s'approprier ces outils ;
- d'informer sur les enjeux de leurs évolutions ;
- de stimuler l'innovation en matière de produits et services TIC ;
- de contribuer au renforcement des capacités des ressources humaines ;
- d'encourager l'organisation des acteurs économiques.

2. Evaluation des coûts

Pour mettre en œuvre cette promotion et favoriser la pénétration des TIC, huit (8) axes d'interventions ont été identifiés dans le secteur: Cadre législatif, juridique et réglementaire, Infrastructures et Accès, Renforcement des capacités, Modernisation de l'Administration, Appui aux secteurs sociaux de base, Protection de l'environnement, Appui au secteur Privé et Appui aux ONG.

Cadre législatif, Juridique, Institutionnel et réglementaire : Le cadre pour la mise en place d'un environnement national incitatif comprend sept (7) cibles évaluées dans le modèle : La réalisation d'un document de stratégie nationale ; l'adaptation des textes de loi aux besoins des TIC ; le rapatriement de la gestion du nom de domaine ; la mise en place de dispositifs de régulation ; la mise en place d'un dispositif de concertation des acteurs avec l'autorité ; la tenu d'un forum sur les TIC ; la mise en place d'un fonds de solidarité numérique.

Infrastructures et accès : En matière de téléphonie, Les interventions sélectionnées dans le modèle, sont principalement la téléphonie rurale et les téléc centres communautaires qui touchent directement les populations à faible revenu. L'opération va consister à mettre en place progressivement un réseau terrestre de téléphonie rurale à interface avec le réseau national.

En matière d'informatique, les cibles d'interventions sont orientées vers l'introduction d'ordinateurs dans l'administration, l'éducation et la santé ; la mise en place d'un schéma directeur informatique nationale et d'une industrie de montage et de récupération d'ordinateurs.

Pour l'internet, les cibles d'interventions sont axées essentiellement sur : la porteuse internationale (Bande passante), les infrastructures de transmission et la mise en place d'un point d'échange (FXA) des fournisseurs d'accès Internet (FAI). Les principales infrastructures de transmission prévues sont: la mise en place d'un backbone nationale à fibre optique et la réalisation à travers le pays d'une dorsale régionale pour satisfaire le trafic national, sous-régional et international en tout genre de télécommunications.

En matière de radio/télévision, le réseau de transmission terrestre à grandes distances pour la radio/télévision est composé de faisceaux hertziens. Avec l'avènement des radios privées et bientôt les chaînes de télévision privées, le modèle prévoit comme intervention la mise en place d'une station fixe et deux stations mobiles de surveillance des fréquences à l'intérieur du territoire national.

Renforcement des capacités : Le pays ne dispose pas de toutes les compétences techniques indispensables au développement efficace des TIC. Ainsi l'intervention s'appuie sur des cibles favorisant l'émergence d'une masse critique de spécialistes capables d'assurer la maintenance, de concevoir des applications utiles, de participer au renforcement des capacités dans les institutions de formation et aptes à analyser les différentes dimensions de la société de l'information.

Modernisation de l'Administration : Le projet de modernisation de l'administration vise à améliorer par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, les performances de l'Administration Guinéenne, afin de favoriser l'instauration d'une meilleure gouvernance et répondre ainsi aux attentes de la population. Le projet prend en compte les infrastructures (WAN et LAN), le matériel et logiciel, les services pour la mise en place des infrastructures, et la formation des cadres et agents.

Appui aux secteurs sociaux de base : En matière d'éducation, les TIC peuvent ouvrir toute une gamme de possibilités aux éducateurs pour la création de ressources offrant aux apprenants différents niveaux d'interactivités. Toutes ces possibilités offertes ne sont possibles que si l'infrastructure de transmission de l'information existe. Les interventions prévues dans ce domaine seront :

- la mise en place d'un réseau national d'éducation et de recherche scientifique pour une première étape dans les 38 communes (DPE). L'accès à Internet se fera par des petites VSAT;
- la connexion par Wireless, de 6 établissements électrifiés du secondaire dans chaque DPE des 33 préfectures et aux autres écoles ou établissements de recherche ;
- Formation du personnel enseignant (primaire et secondaire), les chercheurs et les techniciens à l'utilisation des TIC ;
- Fourniture d'un appui aux services centraux du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire dans le suivi et l'évaluation de l'apport des TIC dans le secondaire.

Dans le domaine de la santé, les TIC constituent un puissant outil de partage d'expériences et de compétences entre les différents acteurs du domaine. Ainsi par exemple, en développant des serveurs aux CHU où sont centralisées toutes les informations de santé du pays enrichies de l'expérience internationale, on peut renforcer et améliorer la capacité de diagnostic et de soin de santé des différents centres de santé de l'intérieur du pays. Un accent particulier sera mis sur la télémédecine, qui consistera en l'adoption des solutions de renforcement des programmes de santé par les TIC (e-health) notamment :

- Par la mise en réseau des centres de santé et hôpitaux du pays ;
- Par la collecte d'informations en temps réel sur les maladies épidémiologiques, sans contact avec la population concernée dans la zone de l'épidémie ;
- Par la communication des mesures préventives, de protection et de lutte contre les épidémies aux populations concernées ;
- Par une facilitation de la mise à disposition de l'information et la formation des médecins et agents de santé à distance.

Protection de l'environnement : L'intervention dans le domaine de l'environnement consiste à appuyer :

- la mise en place de site web sur la gestion des ressources naturelles ;
- une base de données sur les ressources naturelles ;
- Appuyer la numérisation des informations environnementales et l'utilisation de la Télédétection ;
- Appuyer le centre de recherche en environnement terrestre et le centre de recherche marin et côtier ;
- Appuyer à la mise en place des formations locale et à distance en environnement.

Appui au secteur privé : L'intervention dans cet axe consiste à la mise en place d'espaces ou centres d'affaires des PME, qui sont des locaux dans chaque région ou commune, d'accueil et d'incubation pour projets novateurs. Ces espaces permettront aussi de sensibiliser le secteur privé :

- aux impacts bénéfiques engendrés par l'utilisation des TIC ;
- à la nécessité de mettre en place un réseau de transmission de données interbancaire pour avoir une banque de proximité.

Appui aux ONG et à la société civile : Les Centres Multimédia Communautaires (CMC) sont une excellente plateforme pour les activités des ONG et groupements communautaires locaux. Ces groupements, souvent gérés par et pour les femmes, opèrent des schémas coopératifs de prêts et d'épargne qui permettent à leurs membres de financer des achats nécessaires à la gestion de micro-entreprises. Les activités de micro-crédit requièrent beaucoup d'organisation, avec des réunions nombreuses et régulières, des rapports financiers et des comptes. L'intervention consistera en la mise en place des CMC dans les 33 préfectures. Le Centre Multimédia Communautaire pourrait être utilisé pour vendre et acheter des produits et intrants agricoles, pour recevoir des formations à distance. Les CMD peuvent aussi favoriser la communication entre les autorités administratives et les élus locaux.

Tableau 7 : Récapitulatif des coûts pour les TIC
(Millions USD)

Composantes	2006	2010	2015	Moyenne annuelle	Total période
Cadre juridique et institutionnel	0,4	0,4	0,4	0,4	3,4
Infrastructures	13,7	13,7	13,7	13,7	137,0
Renforcement des capacités	0,2	0,2	0,2	0,2	2,4
Modernisation de l'administration	1,2	1,2	1,2	1,2	12,5
Appui aux secteurs sociaux de base	0,8	0,8	0,8	0,8	7,9
Protection de l'environnement	0,02	0,02	0,02	0,02	0,2
Appui au secteur privé	0,2	0,2	0,2	0,2	2,1
Appui aux ONG et société civile	0,4	0,4	0,4	0,4	4,3
Coût total	17,0	17,0	17,0	17,0	170,1
Coût per capita	1,76	1,55	1,33	1,54	

Le coût total pour les TIC se chiffre à 170,1 millions USD sur la période, représentant ainsi un coût annuel moyen de 17 millions USD et un coût moyen par tête de 1,54 USD par an. Les infrastructures représentent la majeure partie des coûts, soit 80,6% du total.

2.6 Energie

1. Diagnostic

La situation énergétique de la Guinée est caractérisée par un faible niveau de consommation d'énergie par habitant, moins d'une demi-tonne équivalent pétrole TEP répartie ainsi qu'il suit: 80% pour la biomasse, 18% pour les hydrocarbures et 2% d'électricité.

Du fait de la faible pénétration des combustibles modernes (électricité, pétrole et GPL) dans les ménages, le bois et le charbon de bois couvrent la majeure partie des besoins énergétiques : cuisson des repas, éclairage, chauffage, repassage, etc. L'approvisionnement de Conakry, la capitale, et des autres grands centres urbains et périurbains en bois de feu et en charbon de bois repose sur des pratiques insoutenables de gestion des ressources forestières (coupes à blanc) étroitement localisées. Cette situation se traduit par la perte progressive du couvert forestier, la dégradation du milieu rural (particulièrement des sols), l'appauvrissement des zones rurales et l'accélération de l'exode rural.

Le secteur public Guinéen de l'électricité est confronté depuis 2002 à une crise financière aigue qui se traduit par une mauvaise desserte et une mauvaise qualité de service. Les investissements dans le secteur n'ont fait que décroître ces dernières années, passant de 44 % du budget d'investissements publics en 1998 à 2,92 % en 2002. Mais au cours de ces deux dernières années, le Gouvernement a fait des efforts dans un environnement économique difficile pour financer les investissements pour l'accroissement de la production thermique. Ces capacités thermiques additionnelles n'ont pas permis d'améliorer la qualité du service. Les principales difficultés du secteur de l'électricité en milieu urbain portent sur la faiblesse du taux de facturation (seulement 40 % de l'énergie produite est facturée) ; un faible taux de recouvrement (seul 80 % de l'énergie facturée est encaissée) ; des tarifs inadéquats; un cadre juridique mal adapté et un appui insuffisant de la part des pouvoirs publics pour punir la fraude; un manque d'incitation à économiser l'énergie électrique; un service presque inexistant dans les centres isolés de l'intérieur; l'incapacité du secteur à rembourser les dettes liées aux investissements réalisés; la dégradation des installations de transport et de distribution et l'absence de matériel et pièces de rechange pour la réhabilitation de ces réseaux.

Les principaux objectifs du Gouvernement en matière d'énergie sont les suivants :

Accès à un service de cuisson moderne : En matière de cuisson, il est envisagé que chaque citoyen ait accès à un service de cuisson moderne. Comme combustible moderne pour la cuisson, le GPL, par rapport aux combustibles solides et au kérosène, offre des avantages comparatifs tel que le rendement énergétique, la rapidité et la propreté. Toutefois la Guinée, pays à fort potentiel bio-massique, considère que l'utilisation du charbon de bois avec des foyers améliorés reste l'option la plus viable en zone rurale. Des foyers améliorés seront conçus de manière à réduire les effets nuisibles pour la santé en émettant peu de fumée. En outre, des mesures visant à accroître la production de biomasse durable seront associées à la diffusion des foyers améliorés.

Dans les villes un programme de butanisation sera engagé en vue de faire adopter par 50% des ménages de la capitale et à 10% des ménages des préfectures l'utilisation du GPL à la place du charbon de bois. Les autres ménages en milieu urbain utiliseront comme en zone rurale le charbon de bois et les foyers améliorés.

Électrification : L'objectif visé en matière d'électrification urbaine est d'assurer une fourniture d'énergie électrique fiable à toutes les populations vivant dans la capitale et les préfectures en 2015. A ce propos une étude du plan Directeur (Janvier 2006) a défini les stratégies et les actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Cette étude a préconisé de renforcer et d'étendre le Réseau National intégré qui permettra le regroupement de la demande et l'alimentation des gros consommateurs (mines, industries et grands établissements publics), ce qui aura pour conséquence la baisse des taux de branchement.

Par ailleurs, cette étude propose le développement du potentiel hydroélectrique afin d'obtenir une énergie fiable avec des coûts récurrents abordables. Enfin l'étude recommande la mise en place d'un cadre réglementaire efficace autorisant l'implication du secteur privé et la gestion rigoureuse du service public afin de rentabiliser le système.

L'objectif visé en matière d'électrification des zones rurales est d'assurer une fourniture d'électricité fiable à 30% des populations vivant en zone rurale. L'atteinte de cet objectif nécessitera la mise en œuvre de deux systèmes d'alimentation tels que décrit ci-dessous :

- Le raccordement au réseau national intégré de toutes les communautés rurales situées à proximité d'une ligne électrique de transport. Le raccordement dépendra de la densité de la population, du regroupement de la demande et de la distance séparant la communauté et le réseau électrique.
- L'électrification décentralisée des petites localités isolées, par l'installation d'une plateforme multifonctionnelle pour des usages productifs, ainsi que des panneaux solaires et autres microcentrales hydro-électriques. L'objectif est d'apporter un service permettant de satisfaire les petites localités à populations dispersées. Ce dispositif fournirait l'éclairage et la réfrigération pour les foyers, les centres de santé, les écoles, etc.

2. Evaluation des coûts

L'atteinte en 2015 des objectifs passera par la mise en œuvre d'investissements importants associés à des réformes institutionnelles visant une implication plus accrue du secteur privé pour la réalisation des interventions définies.

Les interventions en matière de cuisson comprendront :

- des interventions visant à encourager l'utilisation de combustibles domestiques modernes (tels que le GPL) et les appareils de cuisine modernes (tels que les réchauds et les bonbonnes de gaz) ;
- des interventions visant à réduire les effets nocifs pour la santé de l'utilisation de la biomasse pour la cuisson (amélioration de la ventilation, cheminées, hottes et interventions encourageant les changement de comportement) ;
- des interventions visant l'augmentation de la production durable de biomasse (agroforesterie, terrains boisés ou bois communautaires, zones protégées, etc.).

Les interventions en matière d'électrification et de mise à disposition de l'énergie mécanique consisteront en :

- des actions visant à assurer l'accès à une électricité fiable et à l'énergie mécanique à tous les ménages résidant dans les zones urbaines par une extension du réseau électrique (production, transport et distribution) ;
- des interventions visant à accroître l'accès des communautés rurales à une électricité fiable et à l'énergie mécanique, comprenant : électrification des ménages, des services sociaux ruraux tels que les écoles, les hôpitaux et les dispensaires (par extension du réseau électrique, par des groupes électrogènes diesel, par des microcentrales hydroélectriques etc.) ;
- des interventions visant à faciliter, au niveau communautaire, l'accès des coopératives, des petites entreprises et des centres communautaires à l'électricité et à l'énergie mécanique en soutenant l'installation massive de plates formes multifonctionnelles robustes qui pourraient fonctionner avec du biocarburant, ce qui nécessiterait parallèlement des travaux de recherche pour élaborer du biocarburant à partir du pourghère ;
- des interventions visant à faciliter l'utilisation de l'électricité dans les communautés rurales qui ne sont pas raccordées au réseau par des nouvelles technologies décentralisées telles que le solaire et le biogaz ;
- des mécanismes de financement destinés à supporter le coût initial du raccordement à l'électricité, de l'approvisionnement en combustible et des appareils etc. ;
- des interventions de recouvrement de factures et de contrôle (par exemple les cartes à puces et le personnel).

Tableau 8 : Récapitulatif des coûts pour l'Energie
(Millions USD)

Composantes	2006	2010	2015	Moyenne annuelle	Total période
Système de cuisson	15,8	57,3	124,0	65,9	658,8
Electricité	53,4	110,9	176,8	115,9	1.158,6
Energie mécanique	10,4	21,4	38,1	23,4	234,6
Total	79,6	189,6	338,9	205,2	2.052,0
Per capita	8,26	17,31	26,41	17,86	

L'évaluation des coûts en matière d'énergie fait ressortir un besoin total de 2.052,0 millions USD sur la période 2006-2015, soit un coût annuel moyen de 205,2 millions USD, et un niveau de 17,86 USD par habitant/par an, ce qui est égal à la borne inférieure de la fourchette des standards internationaux (18-25\$). L'électricité représente 56% de ces coûts, avec un montant cumulé de 1.158,6 USD sur l'ensemble de la période.

2.7 Assainissement

1. Diagnostic

La Guinée est caractérisée par l'absence ou l'insuffisance des services d'assainissement, qu'il s'agisse de l'évacuation des eaux de pluies, des eaux usées ou de l'élimination des déchets solides. Ceci se traduit par une profonde dégradation des infrastructures existantes et du milieu naturel et finalement un impact négatif sur la santé publique.

Selon l'Enquête Intégrée de Base Pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP) de 2002/2003, les maladies dues aux mauvaises conditions d'habitat et d'hygiène sont très importantes. Parmi celles-ci, les populations ont cité lors de cette enquête, la fièvre et le paludisme pour 43,3% et les maladies gastro-entériques pour 15,6% dont 5% de diarrhée. Ces maladies sévissent particulièrement dans les zones insalubres.

En dehors de l'habitat de type résidentiel haut standing qui reste marginal, les conditions de prolifération de ces maladies sont favorables dans l'habitat spontané et l'habitat rural qui manquent notablement d'infrastructures et de services adéquats. En plus, il faut relever les mauvais comportements vis-à-vis de la salubrité des lieux publics et privés.

Les principales difficultés du secteur se présentent comme suit :

- **Eaux pluviales :** Les systèmes de drainage des eaux pluviales sont faiblement développés. En conséquence les dégâts dus à la divagation des eaux pluviales sont immenses. Outre la dégradation des chaussées et fondations des maisons et les inondations, on enregistre souvent des pertes en vies humaines.
- **Eaux usées :** Sur toute l'étendue du territoire seule la commune de Kaloum (une des communes de la capitale) dispose d'un système d'assainissement collectif d'évacuation et de traitement des eaux usées. Malgré les densités élevées de population, le mode principal est constitué par les latrines (66,8% des ménages). 27,1% de ménages ne dispose d'aucun système d'assainissement.
- **Déchets liquides et solides toxiques :** Les résidus d'hydrocarbures et industriels, ainsi que les ordures ménagères (77%) sont rejetés dans la nature (sols, rivières, bras de mer, caniveaux, etc.). Les villes manquent de décharges contrôlées. Les déchets solides toxiques des hôpitaux, des laboratoires et des abattoirs, suivent des traitements inappropriés.
- Outre les problèmes d'infrastructures et d'assainissement évoqués ci-dessus, les problèmes d'environnement urbain se posent en termes d'absence et/ou de faible application de politiques prenant en compte le caractère systémique de l'environnement ; l'absence de réglementation et de contrôle des diverses pollutions et nuisances et, non moins important, la faiblesse des revenus des ménages et des allocations budgétaires nécessaires à une bonne gestion des villes.

2. Evaluation des coûts

Le modèle utilisé pour évaluer les coûts relatifs à l'assainissement n'est pas celui du Projet du Millénaire. Il a été conçu pour répondre aux interventions identifiées à l'issue du diagnostic de la situation de l'assainissement et de la gestion de l'environnement urbain de la Guinée. Le modèle comprend quatre composantes : l'assainissement des déchets liquides, la gestion contrôlée des déchets solides, le renforcement des capacités et la production d'outils de planification et de gestion du sous secteur « Assainissement ».

Tableau 9 : Récapitulatif des coûts pour l'assainissement
(Millions USD)

Composantes	2006	2010	2015	Moyenne annuelle	Total période
Déchets liquides	13,0	48,6	48,3	37,8	378,4
Assainissement individuel	9,0	44,6	44,6	33,9	339,1
Assainissement semi collectif	1,2	1,2	1,2	1,2	12,2
Assainissement collectif	2,8	2,8	2,5	2,7	27,1
Déchets solides	2,7	0,9	0,7	1,5	15,4
Renforcement capacités	0,4	0,2	0,2	0,2	2,4
Production d'outils de planification et de gestion	0,2	0,04	0,04	0,08	0,8
Coût total	16,2	49,8	49,3	39,7	396,9
Coût per capita	1,68	4,55	3,84	3,55	

Les résultats de l'évaluation des coûts font ressortir un total sur les dix ans de la période, de 396,9 millions USD, soit un coût annuel moyen de 39,7 millions USD. Ceci représente un coût annuel moyen par habitant de 3,55 USD.

2.8 Aménagement urbain

1. Diagnostic

La stratégie adoptée par le gouvernement de la République de Guinée vise à transformer Conakry et les villes secondaires du pays en centres de croissance et de développement. Cette stratégie a pour objectifs :

- de promouvoir les activités économiques et la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois ;
- d'améliorer les conditions de vie dans les centres urbains et d'éliminer les menaces graves que le manque de services urbains et/ou d'infrastructures adéquates font peser sur l'environnement et sur la situation sanitaire des populations.

Malgré les efforts déployés conformément à cette stratégie, la gestion urbaine n'a cessé de se dégrader, et le constat aujourd'hui est que des problèmes majeurs subsistent, et les défis énormes. Les politiques suivies jusqu'à maintenant pour le développement du secteur et les études menées dans le secteur de l'habitat et de la gestion foncière ont mis en évidence des difficultés majeures :

- la non application du Code Foncier et Domanial (CFD) et la non élaboration de l'ensemble de ses textes d'application ;
- l'insécurité de la tenure ;
- l'inefficacité des services de gestion foncière déconcentrés et décentralisés dû au manque de moyens et à la non maîtrise du CFD ;
- la cherté des frais d'immatriculation des parcelles et la lenteur dans la procédure, dû en partie à la non densification du réseau ;
- l'état embryonnaire et non à jour du cadastre, rendant difficile l'inventaire des biens immeubles publics et privés pour de besoins de gestion transparente ou de fiscalité.

Les outils mis en place pour maîtriser la croissance urbaine (schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme notamment) ne sont pas respectés et sont de moins en moins adaptés aux nouvelles situations économiques et sociales des villes. Les perspectives de croissance urbaine sont préoccupantes pour les années à venir, car selon les projections, à l'horizon 2020, plus de 60% de la population sera urbaine. La croissance urbaine dépasse 6% dans la capitale Conakry et plus de 3% pour le reste des agglomérations du pays. Elle résulte de l'arrivée de nouvelles populations et du croît naturel de celles qui habitent déjà en ville. Elle est absorbée en partie par la densification des quartiers existants et par la création de quartiers nouveaux, souvent «spontanés». C'est dans ces quartiers que les conditions de vie deviennent rapidement préoccupantes, au fur et à mesure qu'ils se densifient.

La multiplication des quartiers informels et le sous-équipement des quartiers réguliers accentuent la pauvreté urbaine : En effet, l'implantation anarchique de l'habitat due à l'incapacité de l'administration à l'organiser et à faire évoluer la question foncière, a pour conséquence d'empêcher ou, tout au moins, de gêner considérablement l'implantation des services de base :

desserte par voie carrossable, drainage des eaux de pluie, adduction d'eau potable, éclairage de sécurité (éclairage public), collecte et ramassage des ordures ménagères, etc.

On peut par ailleurs ajouter comme problèmes urbains, le déficit persistant en habitat, un système de transport de moins en moins efficace, une économie urbaine à faible valeur ajoutée.

2. Evaluation des coûts

Les interventions correspondant à ces préoccupations porteront donc prioritairement sur les domaines ci-après:

Restructuration des quartiers. A ce niveau, les principales interventions portent sur :

- l'amélioration et/ou la création d'infrastructures : voirie, évacuation des eaux de pluie, eau potable par bornes fontaines, aires de stationnement taxis/bus, studios de téléphone public, éclairage public des voies, etc.,
- L'adressage des villes,
- l'amélioration et/ou la création des équipements sportifs et culturels, les gares routières, les marchés, les abattoirs,
- la régularisation des propriétés foncières.

Viabilisation de nouvelles zones d'accueil par le système de production de terrains nouveaux à travers des opérations d'aménagement ;

Amélioration/construction de logements pour pauvres, par la promotion et l'utilisation des matériaux locaux ;

La **modernisation du système cadastrale**, par le réaménagement des textes, la modernisation du système cadastral, l'appui à la décentralisation foncière ;

Amélioration de l'environnement urbain par l'aménagement des zones inondables, l'aménagement des zones écologiques et des jardins publics, etc. ;

Le renforcement de **l'environnement institutionnel** par des réformes institutionnelles et réglementaires, la modernisation du système d'information sur le secteur urbain, le renforcement des mécanismes de financement du secteur, l'appui à la restructuration et au renforcement des capacités des entreprises.

Tableau 10 : Récapitulatif des coûts pour l'Aménagement urbain
(Millions USD)

Composantes	2006	2010	2015	Moyenne annuelle	Total période
Restructuration quartiers	182,3	182,3	182,3	182,3	1.822,7
Viabilisation nouvelles zones d'accueil	10,8	10,8	10,8	10,8	107,8
Construction/amélioration logements des pauvres	30,9	30,9	30,9	30,9	308,1
Modernisation système cadastral	3,2	4,7	3,2	3,2	37,0
Amélioration environnement urbain	31,6	31,6	31,6	31,6	316,4
Appui institutionnel secteur urbanisme/habitat	0,07	0	0	0,01	1,0
Coût total	258,8	260,3	258,4	259,3	2.593,0
Coût per capita	26,84	23,76	20,14	23,40	

Les coûts totaux issus de l'évaluation pour l'atteinte des OMD s'établissent à 2.593,0 millions USD sur les dix années, soit un coût moyen annuel de 259,3 millions USD et un coût per capita de 23,40 USD. La restructuration des quartiers absorbent l'essentiel des coûts (70%).

2.9 Eau

1. Diagnostic

La République de Guinée est l'un des pays les plus arrosés de la région ouest africaine. Comme estimé dans le tableau ci-dessous, le disponible de la ressource d'eau de la Guinée est de 172 milliards m³ d'eau par an sur la dernière décennie, soit environ 18 000 m³ par an et par personne. Cette quantité d'eau reçue a fortement diminué cependant, car on évaluait le potentiel en eau de la Guinée sur la période 1950-1970 à 188 milliards de m³ d'eau par an représentant plus de 23 000 m³ d'eau par an et par habitant.

**Tableau 11 : DISPONIBILITE RESSOURCE EN EAU DE LA GUINEE
(1991- 2005)**

Régions naturelles	Pluviométrie en mm par an	Evaporation en mm par an	Potentiel en eau en km ³ par an
Basse Guinée	2895	1290	71,0
Moyenne Guinée	1500	1200	16,2
Haute Guinée	1600	1300	29,5
Guinée Forestière	2170	1050	55,1
Total			171,8

En résumé, cette baisse sur une période de quarante (40) ans est d'environ de 25% ; ceci correspond à une chute de plus de 0,6 % par an des ressources en eau de la Guinée. Elle se traduit déjà dans toutes les régions du pays par un arrêt plus précoce des pluies et une présence plus marquée de l'harmattan. Si cette tendance se maintient au cours des prochaines décennies, de sérieux problèmes se poseraient pour la satisfaction des besoins de développement économique et social non seulement en Guinée, mais également dans tous les pays riverains des cours d'eau transfrontaliers comme le Niger, le Sénégal, la Gambie, la Kaba et la Kolenté etc.

D'autres facteurs aggravant de cette tendance à la baisse sont: les feux de brousse, la déforestation par l'agriculture extensive, le bois de chauffe et le bois meuble, l'érosion des terres à l'origine de l'ensablement de plus en plus marqué de tous les cours d'eau de la Guinée notamment le fleuve Niger et ses affluents, et enfin la pollution causée par l'exploitation minière industrielle et artisanale.

Cette baisse tendancielle est porteuse de conflits et de compétition entre usagers de l'eau, et serait porteuse également de catastrophes humanitaires majeures aussi bien à l'intérieur de la Guinée que dans les pays voisins, voire même entre pays voisins. C'est pourquoi il est nécessaire de développer à l'échelon local et national des approches novatrices en matière de gestion concertée des ressources en eau et de promouvoir plus vigoureusement la coopération au sein des organismes sous régionaux de bassins fluviaux.

Le pays est également doté d'un réseau hydrographique relativement dense avec plus de 1.100 cours d'eau inventoriés et dont la superficie des bassins varient de 5 à 99,168 Km². Ce réseau est caractérisé par l'irrégularité du régime et le caractère international de treize (13) de ses fleuves

qui irriguent la plupart des territoires ouest africains. Avec ses 350 km de côte environ, la zone côtière guinéenne abrite près de 30% de la population du pays. Les potentialités hydriques de la Guinée sont énormes (château d'eau de l'Afrique de l'ouest), avec 13 milliards de m³ environs d'eau souterraine et une pluviométrie moyenne (1988 mm/an inégalement répartie dont les pics peuvent atteindre 4 000 mm à 4500 mm de pluie par endroits). La distribution d'eau courante est cependant nettement insatisfaisante : 81 000 abonnées à Conakry, 12 690 points d'eau modernes dont 9 925 forages, 1 104 puits brisés à l'intérieur du pays ; 62% de taux d'accès à l'eau potable avec une grande disparité (milieu urbain 85,6% et milieu rural 52,3%).

2. Evaluation des coûts

L'évaluation des besoins en eau a porté sur deux composantes : La fourniture en eau potable et l'hygiène de l'eau. Pour ce qui concerne la fourniture en eau potable, les interventions portent essentiellement sur les branchements individuels, les bornes fontaines publiques, les forages avec pompe à main, les puits améliorés et les sources aménagées (collecte d'eau de pluie). Concernant les interventions en matière d'hygiène, elles portent sur un programme de formation pour le changement de comportement, la formation à l'hygiène dans les écoles, et des campagnes de sensibilisation dans les mass media.

**Tableau 12 : Récapitulatif des coûts pour l'Eau
(Millions USD)**

Composantes	2006	2010	2015	Moyenne annuelle	Total sur la période
Fourniture eau potable	38,0	50,2	69,0	52,2	521,7
Hygiène de l'eau	2,7	3,0	3,4	3,1	30,9
Coût total	40,7	53,2	72,4	55,3	552,6
Coût per capita	4,22	4,86	5,65	4,91	

On obtient un coût total sur la période de 552,6 millions USD, correspondant à 4,91 USD en moyenne par an et par habitant, et qui porte quasi exclusivement sur la fourniture d'eau potable. En y ajoutant les coûts d'assainissement par tête, évalués au niveau du modèle assainissement (3,55 USD), on obtient un coût total moyen par an et par habitant de 8,46 USD pour l'eau et l'assainissement, ce qui se situe bien dans la fourchette de 6-10 USD préconisée au niveau international.

2.10 Environnement

1. Diagnostic

La problématique environnementale en Guinée se pose selon les termes ci-dessous :

En matière de gestion des ressources, la Guinée dispose d'un potentiel de sols cultivables assez important estimé à 6,2 millions d'ha. 20 % seulement de cette superficie, soit 1,2 millions d'hectares sont actuellement exploitées. Une part significative de cette superficie totale (de l'ordre de 10 %) est constituée par des terres inondables qui peuvent dégager après aménagement des surplus de productions appréciables. La Guinée possède des écosystèmes forestiers variés: mangroves, forêts, une faune et une flore diversifiée et un réseau national d'aires protégées.

Les besoins en matière de conservation des sols peuvent se résumer au renforcement de la gestion du terroir (amélioration de la fertilité des sols, aménagement des plaines et des bas-fonds, etc.), la sécurisation de la propriété foncière (accès à la terre, aux services financiers et aux technologies appropriées), la lutte anti-érosive, la restauration des anciennes mines et carrières, la lutte contre la salinité des rizières en région côtière.

Pour la conservation et la gestion durable des ressources forestières, les besoins portent essentiellement sur :

- L'élargissement du réseau national des forêts et des aires protégées et renforcement des périmètres déjà classés par une re-délimitation, un aménagement et un plan de gestion
- la restauration des aires dégradées
- la création de plantations forestières, pour satisfaire la demande de produits de la forêt
- le renforcement de la participation populaire à la conservation
- la promotion de la foresterie communautaire et privée

En matière de gestion des bassins versants, les besoins sont essentiellement : la protection des têtes de source et des berges des principaux cours d'eau, la lutte contre l'envasement des lits des cours d'eau, les études d'impacts environnementaux pour les grands projets d'aménagement hydroélectrique, etc.

Les besoins en matière de gestion durable des ressources marines et côtières portent sur l'inventaire, l'évaluation et le suivi des ressources, le renforcement de la surveillance maritime et côtière, la sensibilisation et l'éducation des populations.

En matière d'intégration de l'environnement durable dans les stratégies sectorielles, elle concerne en Guinée la quasi-totalité des domaines d'activités, notamment l'agriculture, les mines, la pêche, la santé, l'aménagement urbain, l'éducation, etc. Ainsi, en raison de leur incidence sur la mortalité et de leur lien direct avec le milieu environnemental, la lutte contre les causes du paludisme et des maladies diarrhéiques constituent un facteur essentiel d'intégration de l'environnement durable au secteur de la santé. L'atteinte de cet objectif passe par la lutte contre la pollution, l'assainissement, l'accès à l'eau potable et l'accès aux sources d'énergie non préjudiciable à l'environnement.

Pour le renforcement des mécanismes réglementaires et institutionnels, il ressort de la revue des différents mécanismes réglementaires et institutionnels en matière de sécurité foncière, de pollution, de réformes fiscales, etc., qu'en Guinée, l'accent doit être mis avant tout sur la vulgarisation des textes existants et sur leur mise à jour.

En matière de gouvernance et viabilité environnementale, en dépit des efforts consentis par la Guinée pour la mise en place de politiques favorables à la viabilité environnementale, force est de reconnaître que le mode de fonctionnement des institutions et de gestion des projets restent à parfaire. L'application des textes demeure un réel problème de gouvernance.

Pour ce qui concerne **la relation entre le genre et la viabilité environnementale**, il est indéniable que la couche féminine en raison de sa forte implication dans les activités de développement constitue la catégorie sociale la plus concernée par la viabilité environnementale.

2. Evaluation des besoins

Pour l'évaluation des besoins, le projet du millénaire ne disposant pas d'un modèle spécifique à l'environnement, il a été nécessaire de concevoir un instrument d'évaluation. Grâce au concours du Laboratoire de Statistique et d'Analyse des Données (LASAD) de l'Université de Conakry, un modèle inspiré du « modèle éducation » a été mis au point. Ce modèle permet à l'utilisateur d'estimer les coûts pour une centaine d'interventions dans le cadre de la viabilité environnementale. L'estimation des coûts a porté sur les composantes qui ont été identifiées dans la partie diagnostic.

Tableau 13 : Récapitulatif des coûts pour l'Environnement
(Millions USD)

Composantes	2006	2010	2015	Moyenne annuelle	Total sur la période
Gestion des ressources	85,8	85,8	85,8	85,8	858,1
Intégration de l'environnement dans les stratégies sectorielles	0,7	0,7	0,7	0,7	7,5
Renforcement des mécanismes de réglementation et institutionnels	0,4	0,4	0,4	0,4	4,1
Environnement durable et gouvernance	0,1	0,1	0,1	0,1	1,0
Environnement durable et genre	0,1	0,1	0,1	0,1	1,1
Coût total	87,2	87,2	87,2	87,2	871,9
Coût per capita	9,04	7,96	6,79	7,87	

L'évaluation révèle que les mesures à mettre en œuvre pour freiner et renverser la tendance à la dégradation continue de l'environnement en Guinée s'avèrent importantes. Pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en matière de viabilité environnementale, le pays a besoin, sur une période de 10 ans, de ressources financières estimées à environ 872 millions USD, soit en moyenne 87 millions USD par an et 7,87 USD en moyenne par habitant et par an.

L'analyse du tableau ci-dessus montre qu'en fonction des axes stratégiques et de la nature des interventions, les besoins financiers varient considérablement. Ainsi, le volet "Gestion des ressources" (sols, forêts et aires protégées, bassins versants, écosystèmes marins et côtiers) mobilise à lui tout seul, la quasi-totalité des besoins financiers exprimés. Ceci se justifie d'une part, en raison de la place prépondérante qu'occupe la gestion des ressources naturelles et ses aléas dans le contexte environnemental guinéen, et par la spirale infernale bien connue, liant pauvreté et dégradation des ressources naturelles, d'autre part. En outre, l'ensemble des activités couvertes par ce volet, sont des activités opérationnelles. Le faible impact financier apparent des deux autres volets : "Intégration de l'environnement aux stratégies sectorielles" et "Gouvernance et Genre dans le cadre environnemental", se justifie du fait qu'ils recouvrent surtout des activités d'accompagnement.

III. Coûts totaux pour l'atteinte des OMD

Il ressort de l'agrégation des différentes évaluations sectorielles, les coûts totaux ci-dessous :

**Tableau 14 : Récapitulatif des coûts totaux
(Millions USD)**

Composantes	2006	2010	2015	Moyenne annuelle	Total sur la période
Développement rural	168,2	182,4	215,9	187,8	1.878,3
Education	133,1	221,8	378,9	246,9	2.468,7
Genre	9,8	15,1	22,5	15,9	159,2
Santé	81,0	117,6	153,5	120,0	1.200,6
TIC	17,0	17,0	17,0	17,0	170,1
Energie	79,6	189,5	338,9	205,2	2.052,0
Assainissement	16,2	49,8	49,3	39,7	396,9
Aménagement urbain	258,8	260,3	258,4	259,3	2.593,0
Eau	40,7	53,2	72,4	55,3	552,7
Environnement	87,2	87,2	87,2	87,2	871,9
Coût total	891,7	1,193,9	1.594,2	1.234,3	12.343,4
Coût per capita	92,46	109,00	124,23	109,59	

La Guinée aurait ainsi besoin de 12.343,4 millions USD sur dix ans, soit 1.234,3 millions USD par an, à investir dans les OMD pour les atteindre d'ici 2015. Ceci représente ainsi un coût moyen annuel par habitant de près de 110 USD, et se situe dans la fourchette des montants calculés pour d'autres pays. En effet, selon plusieurs travaux effectués par le projet du millénaire, les besoins des pays en développement pour l'atteinte des OMD devrait passer d'un niveau compris entre 70-80 USD par tête et par habitant au début de la période, pour atteindre 120-160 USD vers 2015.¹

¹ Voir Millennium Project : (2005)

Par secteur, ce sont les secteurs de l'aménagement urbain et de l'éducation qui coûtent les plus chers, environ 20% des coûts totaux chacun. La santé, qui est généralement le secteur qui coûte le plus chers dans les évaluations des coûts pour l'atteinte des OMD dans les pays en développement, représente moins de 10% des coûts totaux en Guinée, pour des raisons expliquées supra.

Il faut préciser que les coûts totaux, tels qu'ils apparaissent, n'impliquent pas que tout soit à la charge de l'Etat. Il faudra faire des hypothèses sur la part à supporter par l'Etat, le secteur privé, les ménages, les communautés, etc. Ensuite, faire encore des hypothèses sur la part du financement public qui viendra des ressources internes de l'Etat, et de celle sur financement extérieure. Faire enfin, pour ce qui concerne les financements extérieurs, la part qui sera raisonnablement et efficacement absorbable par l'économie guinéenne. Ce n'est qu'après tout cela qu'on pourra donner une indication sur le niveau de financement extérieur réellement nécessaire. Ce exercice s'effectuera dans la partie consacrée au cadrage macroéconomique.

**Tableau 15 : Coûts per capita
(USD)**

	Cambodge			Tanzanie			Guinée			Fourchette préconisée
	2006	2010	2015	2006	2010	2015	2006	2010	2015	
Faim/Dévelop. rural	4	7	13	4	7	14	17	17	17	8-18
Education	15	19	22	11	13	17	14	20	30	15-20
Genre	2	3	3	2	3	3	1	1	2	2-4
Santé	14	21	32	24	33	48	8	11	12	30-40
Eau et assainissement	3	5	8	4	5	12	6	9	10	6-10
Habitat	3	3	4	3	3	4	27	24	20	
Energie	9	13	23	14	15	18	8	17	26	10-25
Routes	12	21	31	13	21	31	nd	nd	nd	18-24
Autres	8	9	13	8	9	13	11	10	7	
Total général	71	101	148	82	111	161	92	109	124	

Source : Projet du Millénaire et évaluation des coûts des OMD en Guinée

En comparant les coûts tels qu'ils ressortent de l'exercice en Guinée à d'autres pays, on constate des convergences, mais parfois aussi certaines divergences. Ainsi, de façon globale, on peut affirmer que les coûts totaux par tête et par an de la Guinée, sont comparables à ce qui a pu être calculé, notamment en Tanzanie et au Cambodge. Par contre la répartition sectorielle des coûts varie, parfois assez fortement. Les coûts de certains secteurs semblent largement en dessous des moyennes internationales : c'est le cas pour la santé et le genre. Par contre, au niveau de l'habitat (aménagement urbain), les coûts en Guinée sont fortement plus élevés. Ceci peut s'expliquer par la situation de départ en Guinée, mais également par les domaines couverts. Ainsi en Guinée, c'est tout le secteur de l'aménagement urbain qui est concerné, avec notamment la restructuration des quartiers, la valorisation des zones d'accueils, ce qui va largement au-delà de l'habitat stricto sensu.

Par ailleurs, l'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMD en Guinée n'a pas concerné le secteur des transports, notamment les routes, alors que cet aspect est généralement considéré comme très importants à l'atteinte des OMD, et son coût généralement assez élevé. Même si le secteur des routes a été partiellement pris en compte de façon transversale dans certains secteurs, il n'en demeure pas moins qu'une évaluation des coûts, spécifiques aux routes, aurait été souhaitable.

**DEUXIEME PARTIE :
CADRAGE MACROECONOMIQUE ET CAPACITE
D'ABSORPTION**

I. Présentation du modèle utilisé

Le chiffrage des OMD a permis de déterminer, toutes choses égales par ailleurs, les ressources dont a besoin la Guinée pour l'atteinte des OMD d'ici à 2015. La méthodologie de chiffrage utilisée, a consisté à estimer, secteur par secteur, les besoins nécessaires, puis à les agréger pour avoir les besoins totaux. Cette démarche présente bien des inconvénients, comme cela a été souligné au chapitre I de la première partie consacrée à la méthodologie de chiffrage des OMD, mais est aussi la plus simple à mettre en œuvre. Un des inconvénients majeurs de cette méthodologie, est qu'elle ne prend pas en compte les effets de synergie entre les interventions dans les différents secteurs, ce qui peut résulter en une surestimation des coûts totaux nécessaires. Mais une autre insuffisance de cette méthodologie est que la cible 1 de l'objectif 1, à savoir la réduction de moitié de la pauvreté, n'est pas explicitement chiffrée. On suppose ainsi dans ce cas, implicitement, que l'atteinte des OMD sectoriels permettra d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté, ce qui n'est pas prouvé a priori.

Il est donc important de trouver une méthode pour suivre l'évolution de la pauvreté à mesure que les investissements sont réalisés pour l'atteinte des OMD sectoriels. Le modèle de projection macroéconomique développé pour la Guinée nous permet de faire ce lien, et de suivre l'évolution du niveau de la pauvreté jusqu'en 2015. Ce modèle nous permet également de vérifier si la Guinée peut, raisonnablement, absorber l'ensemble des ressources nécessaires pour l'atteinte des OMD d'ici 2015, et si non, quel est le niveau maximum d'absorption possible ? Aussi, il sera présenté dans un premier temps le modèle utilisé, puis les résultats du cadrage obtenu en prenant en compte les besoins de financement des OMD, ainsi que l'évolution du profil de pauvreté. Par la suite, il sera discuté des défis pour l'absorption de l'aide, et enfin les questions de gouvernance et de capacité de gestion du développement.

Le modèle utilisé en Guinée pour le cadrage macroéconomique des OMD est le modèle MSEGUI (Modèle de Simulation pour l'Economie Guinéenne), logé au niveau de la Direction Nationale du Plan. Ce modèle a été amélioré à la fin de l'année 2006/début 2007, pour en faire un modèle quasi comptable (MQC), avec l'introduction du Tableau Ressources-Emplois (TRE) 2003 dans le modèle, et l'adjonction d'un module « pauvreté » dérivé du modèle PAMS (Poverty Analysis Macroeconomic Simulator) de la Banque Mondiale. Afin de pouvoir bien appréhender les résultats du cadrage macroéconomique, il est important d'expliquer en détail le modèle utilisée, ainsi que son mode de fonctionnement.

C'est un modèle quasi-comptable qui comprend les blocs suivants :

- Démographie (décomposition de la population entre population urbaine et rurale, entre hommes et femmes, par tranche d'âges, taux de mortalité, etc.) ;
- Taux de change et prix (évolution future des cours du franc guinéen vis-à-vis du dollar US, du taux d'inflation, déflateurs, prix à l'exportation et à l'importation, etc.) ;
- Productions (l'économie est décomposée en 12 branches d'activités : Agriculture et chasse ; Sylviculture et forêt ; Pêche ; Elevage ; Mines ; secteur manufacturier ; Eau, Electricité et Gaz ; BTP ; Commerce ; Transport ; Administrations ; et autres tertiaire) ;

- Equilibre ressources-emplois (présentation des équilibres globaux en valeur et en volume. Le TRE 2003 basé sur les comptes nationaux 2003 et élaboré suivant la nomenclature du Système de Comptabilité Nationale 1993 (SCN93) des Nations Unies a été intégré au MSEGUI.) ;
- Balance des paiements ;
- Dette ;
- Operations Financières de l'Etat ;
- Programme d'Investissement Public ;
- Pauvreté (au niveau du module pauvreté, les données de l'Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté (EIBEP) de 2003 ont été utilisées).

La méthode de projection de l'équilibre entre l'offre et la demande des biens et services peut être résumée comme suit : En ce qui concerne la détermination des différents éléments de la demande finale, la consommation publique ainsi que l'investissement public sont considérés comme des variables-instruments (exogènes). L'investissement privé est projeté en liant la FBCF à quelques variables pertinentes à l'aide de coefficients fixés d'une manière exogène. Ainsi, la FBCF du secteur minier est liée à la valeur ajoutée du secteur minier, celle des autres Sociétés Non Financières (SNF), à l'ensemble de la valeur ajoutée des secteurs manufacturiers, électricité et transport, tandis que la FBCF des ménages est fonction de leur revenu disponible. Pour déterminer les variations des stocks, à l'exception de l'élevage, le MSEGUI suppose qu'elles sont nulles ou obtenues comme solde entre le total des ressources et les autres emplois. Les valeurs des exportations des principaux produits sont déterminées dans le module "Balance des paiements".

Quant à la détermination de la consommation des ménages, deux modes de calculs sont proposés : La façon la plus simple consiste à déterminer la consommation des ménages par solde. En choisissant cette option (appelée MODCAL 1), à l'exception de la branche "Construction", tous les taux de croissance sectoriels en volume sont exogènes, c'est-à-dire les taux de croissance pour les secteurs qui ne sont pas déterminés à l'aide de sous-modules spécifiques, sont inscrits directement par l'utilisateur. L'équilibrage du TRE se fait en ligne par solde sur la consommation des ménages en calculant pour chaque branche, la différence entre le total des ressources et les autres emplois finals (consommation publique, FBCF, variation des stocks, exportations). Dans le cas des produits qui n'entrent pas dans la consommation des ménages, le solde s'effectue au niveau de la variation des stocks.

Dans la seconde option de calcul (MODCAL 2), MSEGUI utilise des taux de consommation pour déterminer la consommation finale privée. Par ces taux, la consommation des ménages de chaque catégorie de ménage est liée à son revenu disponible respectif. Cette option s'inspire de l'approche "classique" du modèle input-output basée sur une matrice des utilisations finales et la matrice des coefficients techniques. Ceci nécessite une procédure itérative, puisque la variation des productions entraîne une variation des revenus, qui entraîne à son tour une variation des consommations, et donc des productions liées à cette nouvelle demande, et ainsi de suite. Le module recalcule ces différentes formules jusqu'à ce qu'il aboutisse à l'équilibre. Les taux de consommation sont exogènes, donc dans une certaine mesure modifiables par l'utilisateur.

Beaucoup de variables sont ainsi calculées de manière endogène, grâce à la mise en relation de la consommation privée avec les revenus, et, donc, la production. L'éclatement des vecteurs de la demande privée augmente bien évidemment le nombre d'itérations et, par conséquent, le temps nécessaire pour équilibrer chaque TRE.

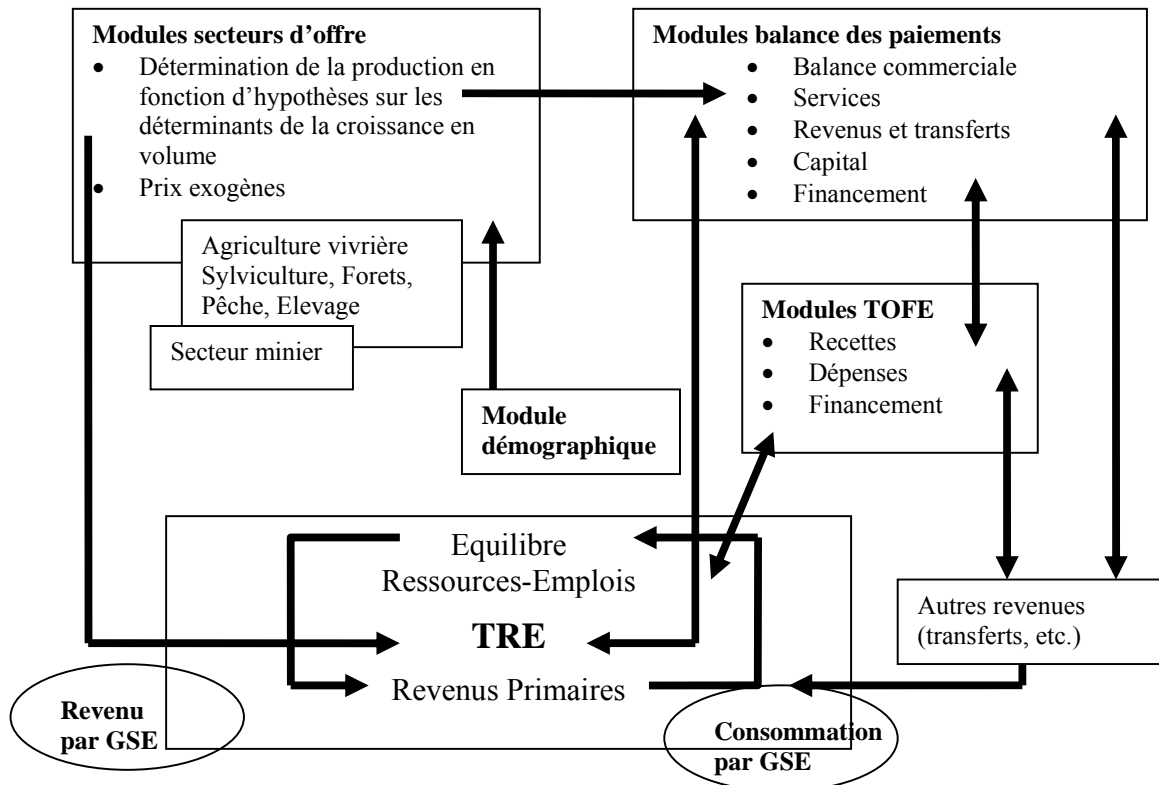
La procédure décrite ci-dessus est appliquée à toutes les branches à l'exception des branches d'offres (secteur primaire et mines) et de la construction. Dans le cas des secteurs d'offre, c'est l'offre et non la demande qui détermine le niveau de la production. En ce qui concerne la branche "Construction", la production est déterminée invariablement dans les deux options de calcul (MODCAL 1 et 2), en fonction de l'évolution de la FBCF des secteurs privés et publics.

Au cours du processus d'équilibrage, les consommations intermédiaires, les différentes composantes de la valeur ajoutée (salaires, excédent brut d'exploitation, impôts sur la production) ainsi que les importations, marges commerciales, TVA, autres taxes sur les produits et impôts sur les importations sont calculées pour chaque branche. On peut décomposer cette procédure en une projection en volume (sous l'hypothèse de coefficients techniques stables) et une projection en valeur (sous l'hypothèse que la variation des prix ne modifie pas les volumes calculés lors du premier passage). En d'autres termes, l'on considère qu'une valeur du TRE de l'année (t-1) se répercute sur la donnée de l'année (t) par application de deux indices, l'un traduisant les variations en volume, l'autre les variations du prix.

Bien évidemment, l'équilibre ne s'établit pas automatiquement sans fixer des règles pour équilibrer les comptes de production (en colonne). Pour chaque branche, un mode de projection a donc été retenu, qui est appliqué indépendamment du mode de calcul (MODCAL 1 ou MODCAL 2) choisi. L'ajustement est opéré au niveau de l'Excédent Net d'Exploitation (ENE), soit en y apportant le solde entre emplois et ressources, soit en appliquant un taux de marge constant. Dans ce dernier cas, l'équilibre entre l'offre et la demande s'effectuera donc par un ajustement des prix.

Pour mieux répondre aux défis que constituent l'élaboration et le suivi des Stratégies de Réduction de la Pauvreté, MSEGUI est lié à un mécanisme permettant d'évaluer le profil de pauvreté associé aux cadrages macroéconomiques réalisés par le modèle macro-économique. Divers outils, basés essentiellement sur une application plus ou moins sophistiquée des méthodes de micro-simulation, ont été développés au cours des dernières années pour répondre à cette question.

Structure et architecture de MSEGUI



Le module de micro-simulation est constitué de cinq feuilles de calcul intégrées dans le fichier Excel. Il permet de procéder aux simulations en utilisant les résultats du calcul des revenus des différentes catégories de Groupe Socio-Economiques (GSE) au sein du module "Ressources – Emplois", grâce à l'intégration d'une grille de répartition des revenus liés aux projections de la valeur ajoutée dans les TRE.

En plus des informations sur les variations de revenus moyens réparties par GSE, le module a besoin de connaître pour réaliser une micro-simulation :

- le seuil de pauvreté (ou la ligne de pauvreté) de l'année de base, c'est-à-dire le niveau en dessous duquel un individu est présumé pauvre ;
- les hypothèses sur l'évolution du coût de la vie ;
- les hypothèses sur l'accroissement des populations dans chaque catégorie de ménage ;

C'est dans la feuille "SimPauv" que les hypothèses concernant l'évolution de la ligne de pauvreté et l'accroissement de la population sont enregistrées et où les données sur les variations des revenus calculées dans le module macroéconomique sont reportées. Ces informations sont ensuite traitées dans les feuilles "MicroData" et "MicroCalc", afin de déterminer les différents indicateurs de pauvreté. Dans la maquette, l'enregistrement et le traitement des variables revenus

et consommations des ménages de l'échantillon (EIBEP 2003) s'effectuent directement dans la feuille "MicroData". Les variables sont traitées par les fonctions de bases de données du logiciel Excel.

II. Cadrage Macroéconomique pour l'atteinte des OMD

2.1 Méthodologie de cadrage

Pour l'élaboration du cadrage macroéconomique à partir de MSEGUI, il a fallu procéder tout d'abord à l'établissement d'une feuille d'interface entre les résultats de l'évaluation des besoins tels qu'ils ressortent des différents modèles de chiffrage des OMD, et les besoins en information statistiques de MSEGUI car les modèles d'évaluation des coûts et MSEGUI ne sont pas compatibles. Il a fallu donc transformer les résultats issus des modèles d'évaluation des coûts afin de les rendre compatibles avec les besoins en information de MSEGUI.

Pour chaque secteur OMD chiffré, il a fallu remplir un tableau de passage pour les coûts. Ces tableaux ont par la suite été agrégés pour établir le tableau d'interface avec le modèle macroéconomique, tout en respectant certaines instructions:

- Ventilation des coûts entre dépenses en capital et coûts récurrents (et transferts, éventuellement) ;
- Précision sur la source de financement envisagée (Administration publique, ménages) des dépenses en capital et des coûts récurrents. La part attribuée aux ménages a été estimée en tenant compte de ce qui peut être raisonnablement demandé compte tenu du niveau de leur revenu ;
- Ventilation des dépenses en capital entre BTP, équipements et autres et distinction entre matériaux locaux et importés ;
- Ventilation des coûts récurrents entre salaires, biens, services et autres coûts; ventilation des biens et services entre locaux et importés.

Il ressort de ce processus, le tableau ci-dessous, présentant les résultats de l'évaluation des coûts des OMD sous une forme directement utilisable par MSEGUI.

Tableau 16: Tableau de passage entre les modèles d'évaluation des coûts des OMD et MSEGUI

Catégories de coût	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Dépenses en capital										
% à la charge des administrations	66.7%	64.7%	63.7%	61.6%	58.8%	56.3%	55.6%	55.2%	60.3%	
Pourcentage à la charge des privés	33.3%	35.3%	36.3%	38.4%	41.2%	43.8%	44.5%	44.9%	39.7%	
en milliards de GNF (2006)	3,792.1	4,225.1	4,853.8	4,920.4	5,129.6	5,384.7	5,670.7	5,971.1	6,330.6	46,278.2
BTP	1,701.2	1,824.0	2,204.2	2,202.5	2,256.3	2,336.4	2,427.2	2,516.1	2,621.8	20,089.5
Équipements	1,384.7	1,642.4	1,832.8	1,878.8	1,992.9	2,122.2	2,268.5	2,426.0	2,617.2	18,165.4
<i>Biens locaux</i>	552.8	600.4	644.2	659.9	683.8	710.3	738.5	769.1	806.5	6,165.4
<i>Biens importés</i>	831.9	1,042.0	1,188.7	1,218.9	1,309.1	1,411.9	1,530.0	1,656.9	1,810.7	12,000.0
Autres (Études, formation)	706.2	758.8	816.8	839.1	880.4	926.1	975.1	1,029.1	1,091.6	8,023.3
<i>Services locaux</i>	499.3	533.9	571.4	602.9	633.0	667.1	704.5	745.7	793.1	5,751.0
<i>Services importés</i>	206.9	224.9	245.4	236.3	247.4	259.0	270.6	283.4	298.5	2,272.3
en millions de US\$ (2007)	654.9	694.9	760.3	748.3	761.1	779.5	800.8	822.7	850.9	6,873.5
BTP	293.8	300.0	345.3	335.0	334.8	338.2	342.8	346.7	352.4	2,988.8
Équipements	239.1	270.1	287.1	285.7	295.7	307.2	320.4	334.2	351.8	2,691.4
<i>Biens locaux</i>	95.5	98.8	100.9	100.4	101.5	102.8	104.3	106.0	108.4	918.4
<i>Biens importés</i>	143.7	171.4	186.2	185.4	194.2	204.4	216.1	228.3	243.4	1,773.0
Autres (Études, formation,)	122.0	124.8	128.0	127.6	130.6	134.1	137.7	141.8	146.7	1,193.2
<i>Services locaux</i>	86.2	87.8	89.5	91.7	93.9	96.6	99.5	102.7	106.6	854.6
<i>Services importés</i>	35.7	37.0	38.4	35.9	36.7	37.5	38.2	39.0	40.1	338.7
Coûts récurrents										
% financée par taxes et redevances	51.9%	50.6%	49.3%	46.6%	45.5%	43.8%	43.5%	43.4%	43.3%	
Pourcentage à la charge des privés	48.1%	49.4%	50.8%	53.4%	54.5%	56.3%	56.5%	56.6%	56.8%	
en milliards de GNF (2007)	1,709.1	2,107.1	2,522.7	2,929.8	3,369.7	3,856.5	4,354.9	4,930.3	5,529.5	31,309.6
Salaires	722.4	889.2	1,086.5	1,248.6	1,430.3	1,630.4	1,846.2	2,094.0	2,360.5	13,308.1
Biens et services	867.5	1,086.7	1,292.0	1,524.8	1,769.8	2,040.6	2,305.4	2,612.3	2,922.1	16,421.3
<i>Biens et services locaux</i>	290.8	376.9	476.2	580.7	694.7	822.8	963.2	1,112.5	1,288.4	6,606.3
<i>Biens et services importés</i>	576.7	709.8	815.7	944.1	1,075.1	1,217.8	1,342.2	1,499.9	1,633.7	9,815.0
Autres (transferts etc.)	119.1	131.2	144.3	156.4	169.6	185.4	203.2	223.9	246.9	1,580.1
en millions de US\$ (2006)	295.2	346.6	395.2	445.6	500.0	558.2	615.0	679.3	743.3	4,578.2
Salaires	124.8	146.2	170.2	189.9	212.2	236.0	260.7	288.5	317.3	1,945.8
Biens et services	149.8	178.7	202.4	231.9	262.6	295.4	325.6	359.9	392.8	2,399.1
<i>Biens et services locaux</i>	50.2	62.0	74.6	88.3	103.1	119.1	136.0	153.3	173.2	959.8
<i>Biens et services importés</i>	99.6	116.7	127.8	143.6	159.5	176.3	189.6	206.6	219.6	1,439.3
Autres (transferts etc.)	20.6	21.6	22.6	23.8	25.2	26.8	28.7	30.9	33.2	233.3
Total (millions USD)	950.1	1,041.5	1,155.5	1,193.9	1,261.1	1,337.7	1,415.8	1,502.0	1,594.2	11,451.7

C'est sur la base des données du tableau de passage que les informations ont été insérées dans MSEGUI. Il convient également de préciser que même si l'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMD dans les différents secteurs ont porté sur la période 2006-2015, et parfois même sur la période 2005-2015, en ce qui concerne le cadrage macroéconomique, seule la période 2007-2015 a été couverte. En effet, au moment de la finalisation du présent rapport (septembre 2007), l'année 2006 était déjà passée, et par conséquent il était impossible de prendre en compte des investissements pour l'atteinte des OMD pour cette année. On peut faire alors trois hypothèses : i) soit supposer que les investissements prévus en 2006 ont été réalisés, ne serait-ce que partiellement ; ii) soit décaler la projection sur la période 2007-2016, mais ce faisant on n'est plus dans la logique de l'atteinte des OMD en 2015 ; iii) soit enfin supposer que les investissements prévus en 2006 sont reportés sur les années à venir, tout en gardant la période de projection 2007-2015, ce qui accroît l'effort annuel d'investissement. C'est le premier choix qui a été fait.

Les principales hypothèses de répartition des coûts des OMD sont détaillées ci-dessous :

- En moyenne, sur la période 2007 - 2015, l'Etat prend en charge environ 60% des coûts des investissements nécessaires pour les OMD, le reste étant à la charge du secteur privé. Pour les charges récurrentes, l'Etat prend en charge, en moyenne, environ 46% du montant total. Ce qui fait un total de 54% environ du total des dépenses OMD à la charge de l'Etat. Ces hypothèses ont été faites, secteur par secteur, en fonction d'hypothèses les plus réalistes possible sur les possibilités de prise en charge de certaines dépenses par le secteur privé (notamment au niveau des charges récurrentes par le biais d'un paiement des coûts des services par les utilisateurs). Les pourcentages, déterminés par secteurs, ont ensuite été agrégés pour obtenir les montants globaux ;
- Les dépenses en BTP représentent en moyenne 43% des dépenses totales d'investissement pour l'atteinte des OMD, alors que celles en équipement représentent en moyenne 44% des dépenses totales. La part des équipements importés représente environ 60% du total des équipements nécessaires ;
- Les salaires représentent en moyenne, 40% du total des dépenses courantes, alors que les biens et service en représentent 55%. Par ailleurs, les biens et services importés représentent environ 62% du total des biens et services nécessaires.

Pour plus de détails sur la répartition des coûts, voir tableau 16.

2.2 Résultats du cadrage macroéconomique

Il convient de préciser que le présent cadrage macroéconomique est quasiment le même que celui élaboré dans le projet de DSRP II (version de juillet 2007). L'évolution projetée des principaux agrégats macroéconomiques est donc assez proche de celle du projet de DSRP, et on pourra s'y référer pour plus de détails. Il y a cependant quelques différences par rapport au cadrage du DSRP II :

- Tout d'abord, le cadrage réalisé pour le DSRP II utilise une version simplifiée du modèle MSEGUI, qui n'intègre pas le tableau Ressources – Emplois. Dans le cas du présent cadrage, et aux fins de pouvoir analyser notamment l'impact de la croissance sur la pauvreté, un TRE a été intégré au MSEGUI ; ceci entraîne de légères différences dans les agrégats macroéconomiques obtenus, comparativement au cadrage contenu dans le DSRP II, mais les ordres de grandeur ne changent pas fondamentalement ;
- Ensuite, l'horizon du présent cadrage s'étend jusqu'en 2015, qui correspond à l'horizon des OMD, contre 2010 dans le cadrage du DSRP II.

Il résulte de toutes ces hypothèses, le cadrage macroéconomique représenté dans le tableau 17.

Sur la base de ces hypothèses, et en tenant compte du fait que l'Etat doit également supporter d'autres dépenses non OMD, le cadrage macroéconomique fait ressortir qu'il ne sera possible, pour la part de la charge qui revient à l'Etat, d'absorber en début de période, qu'environ 21% des besoins nécessaires pour l'atteinte des OMD, même si l'ensemble des ressources étaient disponibles ; ce pourcentage va en s'accroissant, pour atteindre 86% à l'horizon 2015 (Voir tableau 18).

On constate ainsi qu'au cours des cinq (5) premières années d'investissement (2007-2011), la Guinée ne peut absorber la totalité des ressources annuelles nécessaires, puisque pour ces années, les ratios « coûts des OMD inscrits dans le TOFE en pourcentage des besoins », sont inférieurs à 100%. Ceci s'explique par le fait que l'économie a besoin d'une période d'adaptation afin d'absorber ce surcroît de ressources. A partir de 2012 cependant, l'économie est en mesure d'absorber plus que les tranches annuelles prévues (ratios supérieurs à 100%), ce qui permet de rattraper en partie le retard accumulé au cours des premières années.

Si on fait l'hypothèse que le secteur privé pour sa part supporte entièrement les charges qui lui incombent (ce qui est peu probable, mais nécessiterait une étude spécifique sur ce secteur pour déterminer des montants d'absorption plus réalistes), et en se rappelant que le secteur privé supporte en moyenne 46% du total des dépenses OMD, alors on trouve qu'en moyenne, la Guinée pourrait absorber au total (Etat + privé) 92% des ressources nécessaires à l'atteinte des OMD d'ici 2015. Mais encore une fois, ceci résulte de l'hypothèse forte que le secteur privé, contrairement à l'Etat, supporterait la totalité des charges qui lui incombent.

Tableau17: CADRAGE MACROECONOMIQUE : PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de croissance du PIB réel	2.2%	1.5%	5.1%	5.3%	5.8%	9.0%	9.5%	9.4%	9.7%	10.0%
PIB par tête	-0.3%	-1.1%	2.4%	3.0%	3.4%	6.1%	6.6%	6.6%	6.8%	7.1%
Prix à la consommation (en moyenne annuelle)	34.7%	23.3%	14.7%	8.6%	4.1%	3.1%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
M2/PIB	22.2%	21.9%	21.8%	22.3%	22.8%	23.3%	23.8%	24.3%	24.8%	25.3%
Taux de change /USD	5,264.0	4,350.0	5,200.0	5,460.0	5,624.0	5,764	5,909	6,056	6,208	6,363
Avoirs extérieurs bruts en mois d'import. de biens & services	1.49	2.30	3.00	3.30	3.40	3.50	3.60	3.70	3.80	3.90
Recettes courantes (en % du PIB)	16.6%	16.6%	17.8%	18.6%	18.8%	19.2%	19.6%	19.8%	20.0%	20.2%
Dépenses courantes (en % du PIB)	14.0%	12.7%	14.1%	14.1%	14.4%	15.8%	14.9%	14.2%	13.5%	12.8%
Dépenses en capital (en % du PIB)	4.6%	4.5%	6.4%	6.4%	6.9%	7.0%	7.2%	7.3%	7.6%	7.8%
Solde dons exclus (base engagements) en % du PIB	-2.0%	-0.7%	-2.7%	-1.9%	-2.4%	-3.7%	-2.5%	-1.7%	-1.0%	-0.3%
Exportations biens /PIB (en %)	37.3%	31.3%	35.8%	37.1%	39.4%	39.2%	38.9%	38.8%	38.6%	38.4%
Couverture exportations FOB / importations CAF (en %)	96.3%	111.3%	153.2%	157.7%	172.9%	166.0%	157.1%	153.2%	150.3%	147.2%
Compte courant (n.c.transf.pub.) en % du PIB	-8.2%	-1.8%	6.6%	7.4%	8.8%	6.7%	5.1%	4.4%	3.8%	3.2%

Tableau 18 : Evolution de l'absorption des besoins OMD par le budget de l'Etat

Milliards GNF	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Besoins pour les OMDS a charge pour le budget	3,415.9	3,800.4	4,334.3	4,397.0	4,549.4	4,716.1	5,044.5	5,431.6	6,207.5
Besoins cumulés	3,415.9	7,216.3	11,550.6	15,947.6	20,497.1	25,213.2	30,257.6	35,689.2	41,896.7
Coûts des OMD inscrits dans le TOFE	726.9	1,790.8	2,515.8	3,269.7	4,311.0	4,844.8	5,477.7	6,175.9	6,997.5
Coûts cumulés	726.9	2,517.7	5,033.5	8,303.2	12,614.2	17,459.0	22,936.7	29,112.6	36,110.1
Coûts des OMD inscrits dans le TOFE en % des besoins	21.3%	47.1%	58.0%	74.4%	94.8%	102.7%	108.6%	113.7%	112.7%
Cumul	21.3%	34.9%	43.6%	52.1%	61.5%	69.2%	75.8%	81.6%	86.2%

Sous l'effet principalement des investissements pour la réalisation des OMD, le PIB en volume devrait connaître une croissance soutenue sur la période de projection. Ainsi, alors que la croissance moyenne annuelle sur la période 2003-2006 se situe à 2,4%, et que celle de 2007 est estimée à 1,5%, elle devrait reprendre très rapidement pour s'établir à 5,1% dès 2008, et augmenter progressivement et régulièrement sur l'ensemble de la période de projection, se situant à 5,8% en 2010, et à 10,0% à l'horizon 2015. La croissance du PIB par tête passerait ainsi de -1,1% en 2007 à 3,4% en 2010 et à 7,1% en 2015.

Au cours de la période 2007-2010, le rythme de la croissance s'accélère certes, mais demeure encore insuffisant pour inverser les tendances de la pauvreté comme nous le verrons plus loin. Ce n'est qu'à partir de 2011 que la croissance s'emballerait réellement, avec un taux de 9%. On peut imaginer que cela s'explique par le fait qu'il faille du temps à l'économie guinéenne pour commencer à absorber efficacement et en grandes quantités, les importants investissements réalisés dans les secteurs sociaux pour l'atteinte des OMD. Ce délai peut aussi s'expliquer par le temps nécessaire pour l'amélioration de la gestion de l'économie, et l'accroissement de la productivité permise par les investissements réalisés au cours des années précédentes.

L'évolution des prix est très favorable, puisqu'on passe d'un niveau d'inflation de 35% en 2006, à 4,1% en 2010. L'inflation se stabilise ensuite autour de 2,5% à partir de 2012. La maîtrise de l'inflation, malgré les investissements importants réalisés dans les secteurs sociaux, s'explique en partie par la maîtrise des déficits publics et de la masse monétaire. En effet, le déficit public hors dons, en pourcentage du PIB (base engagement), n'a jamais dépassé -3,7%, et le ratio masse monétaire sur PIB, même s'il évolue légèrement à la hausse, se situe à 25,3% en 2015 contre 22,2% en 2006.

Les avoirs extérieurs en mois d'importation passent de 1,49 en 2006 à 3,9 en 2015. Cette évolution est permise par la bonne tenue des exportations, du fait de l'assainissement du climat économique et des hypothèses d'évolution favorable des cours des produits d'exportation, ainsi que des appuis extérieurs pour le financement des dépenses OMD, et enfin de la politique monétaire.

Au total, le cadrage macroéconomique obtenu en prenant en compte les besoins pour l'atteinte des OMD laisse apparaître des évolutions encourageantes, même s'il faut rappeler que seule une partie des ressources nécessaires à l'atteinte des OMD pourra être absorbée, et surtout que l'évolution du cadre macroéconomique repose sur un ensemble d'hypothèses, soit exogènes comme l'évolution des cours des produits sur les marchés internationaux, ou endogènes comme la capacité de gestion macroéconomique de l'économie.

2.3 Evolution du profil de pauvreté

Le module pauvreté intégré dans MSEGUI, permet de suivre l'évolution du profil de pauvreté de la Guinée au cours des années de projection, et permet ainsi de vérifier si la cible 1 de l'ODD 1, à savoir la réduction de moitié de la pauvreté, peut être atteinte. Pour la simulation, l'année de base est 2003, où l'enquête EIBEP a été réalisée. Cette enquête a révélé que l'incidence de la

pauvreté, qui est la proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté, représentait 49,2% en 2003. Sur cette base, et compte tenu des variations des revenus moyens par groupe socio-économique, des hypothèses sur l'évolution du coût de la vie, et des hypothèses sur l'accroissement de la population dans chaque catégorie de ménage, le modèle fait ressortir un accroissement continue de l'incidence de la pauvreté de 2003 jusqu'en 2010, passant ainsi de 49,2% à 57,5%. Ce n'est qu'à partir de 2011, lorsque la croissance atteint des niveaux de 9%, que l'incidence de la pauvreté commence à baisser progressivement, pour s'établir à 42,2% en 2015.

Tableau 19 : Evolution de la pauvreté

Indicateurs Pauvreté	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
P0 : Incidence pauvreté	55,5	57,0	57,3	57,4	57,5	54,8	52,1	49,0	46,0	42,2
P1 : Profondeur de la pauvreté	20,2	20,7	21,0	21,2	21,4	20,0	18,3	16,8	15,4	13,9
P2 : Sévérité de la pauvreté	11,2	12,0	12,9	13,8	14,6	14,1	13,3	12,6	11,9	11,1

On constate ainsi que la réduction de la pauvreté nécessite en Guinée des niveaux de croissance de l'ordre de 9%. Ce niveau élevé du seuil de croissance nécessaire pour la réduction de la pauvreté s'explique par le niveau des inégalités en Guinée : Selon le projet de DSRP II, l'une des caractéristiques de la pauvreté en Guinée est la très forte concentration des revenus, avec un indice de Gini de 0,4. Les 20% les plus riches totalisent 47,2% de la consommation totale, alors que les 40% les plus pauvres ne totalisent que 17% de la consommation nationale. Or on montre que plus une société est inégalitaire, et plus la croissance doit être forte pour réduire la pauvreté. En plus des mesures et des politiques pour favoriser la croissance, condition nécessaire mais pas suffisante pour réduire la pauvreté, la Guinée devrait réfléchir à des mesures spécifiques pour lutter contre les inégalités.

La profondeur de la pauvreté indique l'écart relatif entre le seuil de la pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres. Plus le niveau des dépenses moyennes est inférieur au seuil de pauvreté, plus la profondeur de la pauvreté est grande. C'est une mesure des inégalités, car elle indique l'écart relatif des revenus des pauvres, par rapport au seuil de pauvreté. La profondeur de la pauvreté suit l'évolution de l'incidence de la pauvreté, puisqu'elle s'accroît dans un premier temps, passant de 17,1 en 2003 à 21,4 en 2010, avant de décliner régulièrement à partir de 2011 pour se situer à 13,9 en 2015.

Enfin, la sévérité de la pauvreté mesure la répartition des pauvres autour de leur niveau de dépenses moyennes. Plus la proportion des ménages très pauvres est grande, plus la sévérité est forte. L'évolution de cet indicateur suit le profil des deux précédents, s'accroissant dans un premier temps, puis déclinant à partir de 2011.

Au total donc, le modèle fait ressortir que toutes choses égales par ailleurs, la pauvreté continuera de s'aggraver en Guinée jusqu'en 2010, malgré des taux de croissance assez élevés, avant de commencer à fléchir, ce qui laisse peu de chances pour l'atteinte de la cible relative à la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015.

III. Capacité d'absorption et gestion macroéconomique

La gestion d'un afflux important d'aide extérieure implique des capacités élevées dans plusieurs domaines. Alors qu'un consensus s'est dégagé au niveau de la communauté internationale sur la nécessité de financer les OMD, des voix s'élèvent cependant pour questionner, sinon la pertinence, du moins la capacité des pays bénéficiaire à absorber cet important afflux de ressources extérieures de façon efficace. L'argumentaire est généralement le suivant :

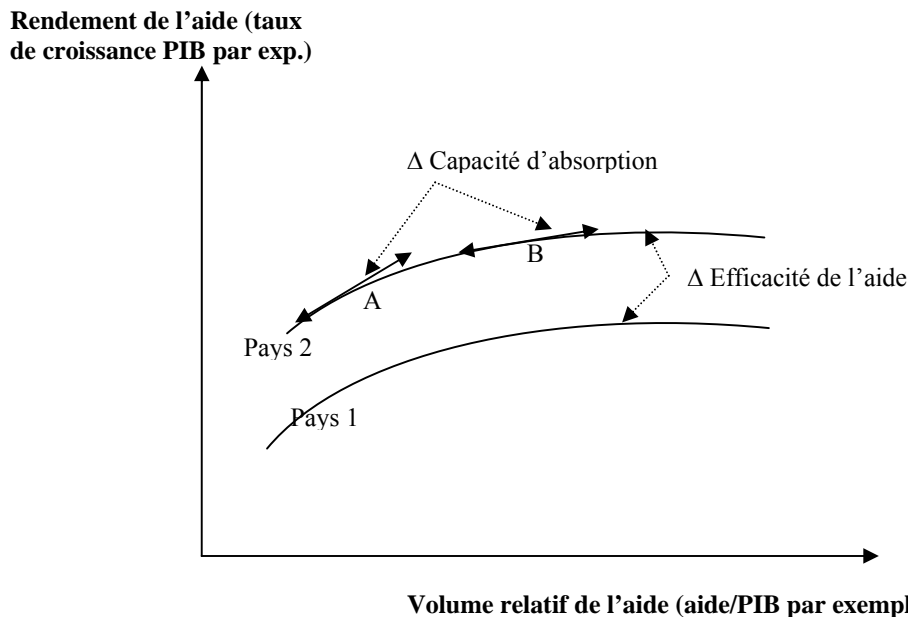
- L'aide n'est efficace que si elle est accordée à des pays qui mettent en œuvre de bonnes politiques et ont une bonne gouvernance. Accroître indistinctement l'APD reviendrait ainsi à gaspiller les ressources accordées aux « mauvais » pays. C'est le concept de sélectivité de l'aide qui a vu le jour à la suite des travaux de Burnside et Dollar(2000) ;
- Trop d'aide est mal utilisée : lorsqu'un pays reçoit un montant trop important d'aide, il arrive un moment où les ressources additionnelles ne peuvent plus être gérées de façon efficace, et sont donc gaspillées ;
- L'aide aurait un impact macroéconomique qui pourrait être négatif pour des niveaux d'assistance extérieure élevés : l'aide pousserait par exemple l'Etat à ne plus faire d'effort de mobilisation de ressources internes ; l'aide aurait un impact sur le taux de change réel, et à terme, pourrait remettre en cause la compétitivité de l'économie.

Etant donné que le chiffrage des OMD fait ressortir des besoins énormes de financement pour la Guinée, on ne peut donc pas éluder un tel débat. Examinons plus en détail cette argumentation. Mais tout d'abord, il est important de clarifier les concepts.

Le graphique ci-dessous permet à Bourguignon et Sundberg (2006) d'expliquer la différence entre les concepts de rendement de l'aide, d'efficacité de l'aide et de capacité d'absorption, souvent utilisés à tort dans la littérature. Le rendement de l'aide aurait plusieurs dimensions, mais il est généralement associé à la croissance économique. C'est ainsi la capacité de l'aide à promouvoir la croissance économique. Le rendement de l'aide varierait selon des conditions initiales – dotations, institutions, environnement de politique, etc. C'est une fonction croissante du volume de l'aide. Il est fonction, comme l'indique le graphique, de la capacité d'absorption et de l'efficacité de l'aide.

L'efficacité de l'aide est la hauteur de la courbe de rendement de l'aide. Elle représente ce que l'aide peut produire à un niveau donné, selon les contraintes physiques et institutionnelles. La capacité d'absorption enfin se réfère au taux de rendement marginal de l'aide, qui est supposé baisser à mesure que le niveau d'aide augmente. Ainsi dans la figure ci-dessus, le pays 2 a des rendements de l'aide supérieur à ceux du pays 1, pour un niveau d'aide par habitant identique. Cela veut dire que du fait de dotations initiales et de facteurs spécifiques, le pays 2 a des capacités à utiliser l'aide de façon plus efficace que le pays 1.

Capacité d'absorption, efficacité de l'aide et rendements décroissants



Par contre, en prenant le pays 2, on voit qu'au point A, le rendement marginal de l'aide est supérieur à son niveau au point B ; aussi, pour un pays donné, plus il reçoit de l'aide, et plus l'efficacité de cette aide baisse. C'est la contrainte de la capacité d'absorption. On peut également supposer que les deux courbes d'efficacité de l'aide représentent la situation dans un même pays à des périodes différentes. Ceci montre ainsi que l'efficacité de l'aide et la capacité d'absorption sont des processus dynamiques liés aux forces sous-jacentes au développement économique, et qu'ils peuvent changer dans le temps. Les objectifs de développement qui aujourd'hui peuvent difficilement être atteints quel que soit le niveau de l'aide, pourraient l'être dans le temps à mesure que les capacités sont améliorées et que le rendement de l'aide s'accroît.

Le rendement de l'aide (et donc l'efficacité et la capacité d'absorption de l'aide) peuvent être affectées par plusieurs facteurs : ²

1) Les pratiques des donateurs

Les procédures et pratiques des bailleurs constituent l'un des premiers obstacles que les pays en développement doivent franchir pour avoir accès à l'aide extérieure. Ces procédures et pratiques peuvent affecter subventions et/ou prêts à l'une ou l'autre, voire à toutes les étapes d'engagements, de décaissements, d'approvisionnement et de remboursement. Ces procédures ont pour effet de retarder la signature des accords de subvention et de prêts ou le décaissement et

² voir De Renzio (2005), Nébié (2005), Bourguignon et Sundberg (2006)

l'engagement des dépenses. La plupart des études sur la capacité d'absorption ignorent cet aspect, faisant ainsi implicitement l'hypothèse que les contraintes à la capacité d'absorption de l'aide ne peuvent provenir que des pays bénéficiaires de l'aide.

Nombre de pays en développement travaillent avec des dizaines de bailleurs dont chacun à ses propres préférences, procédures, conditions de suivi et autres exigences. Les missions d'aide imposent des exigences extrêmes aux décideurs politiques – surtout les plus doués. Il arrive souvent que les pays bénéficiaires abritent des centaines de missions d'aide au cours de la même année, ce qui crée des goulots d'étranglement qui réduisent l'efficacité de l'aide. Ainsi, ce qui est parfois perçu comme un problème de capacité d'absorption peut, en réalité, n'être que la conséquence directe des énormes exigences contradictoires imposées aux bénéficiaires par les bailleurs eux-mêmes.

Les partenaires au développement, dans la déclaration de Paris, se sont engagés cependant à œuvrer dans le sens de l'harmonisation et de l'alignement de leurs procédures sur ceux des pays en développement.

2) Les contraintes quantitatives

Par contraintes quantitatives on entend le manque, l'insuffisance ou l'inadéquation des facteurs de production nécessaires pour la production du développement: il s'agit essentiellement du manque de travailleurs qualifiés (enseignants, personnel médical, etc.), de la rareté du capital physique et des infrastructures (écoles, routes, électricité, etc.).

3) Les contraintes Institutionnelles

Elles se réfèrent de façon générale à l'environnement global de la gouvernance, aussi bien en terme de faible capacité de planification et de mise en œuvre de stratégies de développement, que de la gestion des ressources (gestion budgétaire, comptabilité publique, passation des marchés), de la faiblesse des institutions qui affectent le climat général de l'investissement (exécutif, judiciaire, législatif), et de la qualité des services rendus aux clients.

4) Les contraintes macroéconomiques

• Aide et recettes budgétaires

Même si les vérifications empiriques sont assez mitigées, on considère que l'aide peut constituer un frein à l'effort de mobilisation de ressources budgétaires propres. En effet, face à l'afflux d'aide extérieure, un gouvernement peut ne plus sentir la nécessité de faire des efforts de mobilisation de ressources propres. Pourquoi traquer les contribuables et devenir impopulaire si on peut s'en passer ? Certains estiment que cela est une bonne chose, car ceci permet un transfert de ressources en faveur du secteur privé (moins d'impôts, donc plus de revenu disponible pour le privé). D'autres par contre estiment qu'un effort fiscal moindre peut avoir des effets néfastes sur les institutions nationales parce que les citoyens seraient moins enclins à demander des comptes au Gouvernement s'ils paient moins d'impôts (Bevan 2005).

On s'accorde cependant à admettre que si l'aide n'est pas permanente, il faudrait développer des efforts afin d'accroître la mobilisation de ressources fiscales, d'autant plus que le ratio recettes budgétaires/PIB est relativement faible dans les pays en développement, et éviter ainsi une trop grande dépendance vis-à-vis de l'aide.

- **Aide, Epargne et Investissement**

Quels sont les effets d'un accroissement de l'aide sur l'épargne et l'investissement privés ? La théorie économique dominante nous affirme que si l'Etat dépense beaucoup, cela se traduit par une éviction du secteur privé, l'Etat absorbant l'essentiel de l'épargne nationale disponible et privant ainsi le secteur privé de ressources. Dans le cas de l'aide, les revenus de l'Etat proviennent de l'extérieur. On ne devrait donc pas assister à une réduction de l'épargne nationale disponible. Cependant, du fait de l'appréciation du taux de change réel et de la détérioration du solde courant de la balance des paiements qui s'en suit, on pourrait assister à une baisse du niveau de l'épargne nationale disponible.³ Mais tout dépend de l'utilisation qui est faite de l'aide. Si l'aide sert à accroître la consommation de l'Etat, cela se traduira par un accroissement des importations, un accroissement du déficit courant, et donc une réduction de l'épargne disponible. Si par contre l'aide sert à financer des investissements publics, alors on devrait assister, à terme, à un accroissement de l'épargne et de l'investissement privé.

Les investissements publics peuvent également avoir un effet d'« attraction » pour les investissements privés, indépendamment de l'effet revenu. En effet, un pays qui dispose d'infrastructures en bon état (routes, électricité, etc.), attirera plus facilement les investissements étrangers. C'est le contraire de l'effet d'éviction : plus de dépenses publiques attirant plus de dépenses privées. Gupta et al.(2005) du FMI ont analysés 5 études portant sur la relation entre investissements publics et privés. Toutes ces 5 études aboutissent à la conclusion que les investissements publics permettent d'accroître les investissements privés en Afrique Sub-saharienne.

- **Aide et taux de change réel**

Mais l'effet macroéconomique d'un accroissement substantiel de l'aide le plus populaire, est le phénomène du Syndrome Hollandais. La thèse centrale du syndrome hollandais est qu'un important afflux de ressources extérieures se traduit par une appréciation du taux de change réel de l'économie qui reçoit ces ressources, et donc, paradoxalement à terme, en l'absence de politiques visant à stériliser ces ressources extérieures, à une perte de la compétitive extérieure du pays bénéficiaire, et une baisse de la croissance économique. En effet, un afflux important d'aide extérieure pourrait se traduire par une pression de la demande sur les prix intérieurs (biens non échangeables) et entrainer ainsi une appréciation du taux de change réel, défini comme le prix des biens non échangeables sur ceux des biens échangeables.

³ Voir McKinley (2005)

Dans l'ensemble, il ressort des travaux de vérification empirique du phénomène du syndrome hollandais, que les résultats sont mitigés, certains travaux confirmant l'hypothèse de l'existence du syndrome hollandais, d'autres la réfutant. Les opposants au syndrome hollandais insistent sur les hypothèses théoriques très restrictives nécessaires pour que le syndrome soit vérifié. Ils pointent également du doigt le fait que le Botswana, qui vit essentiellement de ses importantes exportations de diamant, soit un modèle de bonne gestion économique en Afrique. Le Mozambique est également souvent présenté comme un pays ayant reçu une assistance extérieure massive (près de 50% de son PIB), sans connaître de problème de mal hollandais. En comparant 11 études portant sur la relation entre l'afflux d'aide et l'appréciation du taux de change, Gupta et al. (2005) montrent que sur ces 11 études, 6 arrivent à la conclusion que la relation aide-appréciation du taux de change est vérifiée ; 3 arrivent à la conclusion qu'elle n'est pas vérifiée, et 2 ne peuvent tirer de conclusion.

Selon Adam et Bevan (2004), le débat actuel sur la macroéconomie de l'aide se focalise souvent sur l'effet demande (à court terme) du syndrome hollandais, tout en ignorant l'impact sur l'offre (à moyen et long terme) des dépenses publiques. Dans leur étude, leurs simulations montrent qu'au delà du court terme, où les effets du syndrome hollandais sont présents, ce phénomène disparaît rapidement une fois que les investissements réalisés par l'aide sont opérationnels, permettant d'accroître la production, et donc le bien être de la population.

Pour la Guinée, et avec le modèle de projection utilisé, on ne voit pas apparaître de phénomène de syndrome hollandais. Mais il faut préciser qu'il est implicitement supposé que les autorités mènent une gestion optimale de l'économie. Pour que le scénario tel que projeté puisse se réaliser, il est important de mettre un accent particulier sur la capacité de la Guinée à gérer ces ressources importantes en provenance de l'étranger.

- **Aide et gestion macroéconomique**

L'impact macroéconomique de l'aide dépend fondamentalement des politiques mises en œuvre en réponse à l'afflux d'aide. En particulier, c'est l'interaction entre la politique budgétaire et les politiques monétaire et de change qui est importante.

Face à un afflux de ressources extérieures, les autorités ont le choix entre plusieurs options pour gérer au mieux cette manne, tout en veillant au maintien des équilibres macroéconomiques : Une première possibilité consiste à ne pas utiliser les ressources extérieures reçues. C'est le cas de l'aide qui n'est ni absorbée, ni dépensée. Dans ce cas extrême, l'aide est conservée à l'étranger, ou dans les livres de la Banque centrale, et n'a aucun impact sur l'économie. Le seul avantage, c'est l'augmentation des réserves de change. Il est évident que ceci n'est pas une option à considérer, ni du point de vue des partenaires au développement, que de celui des pays bénéficiaires.

Une seconde possibilité consiste à dépenser l'aide et à l'absorber. Dans ce cas, l'impact négatif sur le plan macroéconomique peut être géré de deux façons : Dans le court terme, en jouant essentiellement sur la politique monétaire et de change afin de limiter les effets immédiats; dans

le moyen et long terme en jouant sur la politique budgétaire, particulièrement sur la composition et l'affectation des investissements publics.

A court terme, afin de limiter les tensions inflationnistes, la banque centrale peut décider de stériliser l'aide, c'est-à-dire de limiter les effets de l'afflux d'aide extérieure sur la liquidité de l'économie. En effet, une fois que le gouvernement a dépensé l'aide, les ressources se retrouvent aux mains du secteur privé, et la masse monétaire s'en trouve d'autant accrue. Il y a donc risque d'inflation. La banque centrale peut alors opérer une stérilisation externe en vendant des devises au public. Ceci aura pour effet de réduire la masse monétaire en circulation. L'inconvénient principal c'est que cette opération se traduira par une appréciation du taux de change nominal, et donc risque de syndrome hollandais.

La banque centrale peut également procéder à une stérilisation interne, en vendant des bons du trésor, ou encore en imposant des réserves obligatoires aux banques. Ces mesures se traduiront par moins de liquidité dans l'économie, mais au prix d'un accroissement des taux d'intérêt. Ceci pourrait avoir un certain nombre d'effets possibles, notamment une éviction du secteur privé, un accroissement du service de la dette publique intérieure, etc.

Dans le cas d'un régime de change fixe, on pourrait procéder à la dévaluation de la monnaie nationale, afin de limiter l'appréciation du taux de change réel. L'Indonésie a utilisé cette politique de façon réussie pour limiter la hausse du taux de change réel de sa monnaie dans les années 1970.

A moyen et long terme, la façon dont l'aide est utilisée peut permettre de limiter les conséquences fâcheuses sur le plan macroéconomique. Une première utilisation de l'aide afin de limiter son impact négatif sur le plan macroéconomique est d'utiliser les ressources provenant de l'aide pour importer des biens et services. Le principal inconvénient de cette politique est que l'effet multiplicateur des dépenses est minimisé.⁴ Par ailleurs, si l'aide permet d'importer massivement des biens déjà produits localement, tout le secteur de l'import-substitution en sera affecté, et ceci aura par ailleurs pour effet de faire baisser les prix de ces biens comparativement aux biens non échangeables, et donc entraînerait une appréciation du taux de change réel.

On peut cependant admettre que si l'aide permet d'importer des biens et services qui étaient jusqu'à présent considérés comme non échangeables, ceci permettrait de faire baisser le prix des biens non échangeables comparativement à celui des biens échangeables, et donc pourrait permettre une amélioration de la compétitivité de l'économie. Ainsi, un gouvernement pourrait utiliser l'aide pour recruter des travailleurs étrangers (infirmières, médecins, ouvriers du bâtiment, etc.) qui viendront pallier l'insuffisance de travailleurs nationaux. Par ailleurs, Agénor et al. (2004) montrent avec leur modèle qui postule qu'une partie de l'aide vient sous forme d'aide alimentaire, que cela permet de maintenir les prix intérieurs à des niveaux bas, et éviter ainsi l'appréciation du taux de change réel. Le gouvernement pourrait cependant décider d'importer des biens de capital, ce qui permettrait d'accroître la productivité de l'économie. C'est l'argument traditionnel en faveur de l'aide publique au développement.

⁴ Voir McKinley (2005)

Une autre possibilité pour le gouvernement est d'investir les ressources extérieures dans des infrastructures publiques (routes, électricité, irrigations, écoles, centres de santé), toutes choses qui permettent à terme d'améliorer la productivité de l'économie. La principale hypothèse du syndrome hollandais est l'accroissement des prix dans le secteur des biens non échangeables, qui ne peut importer pour faire face à l'accroissement de la demande induite par l'aide. Si les investissements permettent à terme de réduire les goulots d'étranglement dans l'économie et permettent d'accroître la production dans l'ensemble des secteurs, alors l'économie pourra à terme faire face à cette demande supplémentaire, et le taux de change reviendra à un niveau jugé acceptable. Ainsi, certains auteurs préconisent que l'effort d'investissement porte plus spécifiquement sur le secteur des biens non échangeables, afin d'accroître sa capacité de production. Ce serait la stratégie la plus efficace (Adam and Bevan 2004).

On peut également envisager que l'aide serve à financer des réductions d'impôts, des transferts en faveur du secteur privé, ou à payer la dette intérieure. Dans ces cas, les effets du syndrome hollandais seraient minimisés car la propension du secteur privé à consommer des biens non échangeables serait plus faible que celle de l'Etat. Il se pose cependant la question de savoir si ce type de dépenses est vraiment prioritaire dans des pays très pauvres aussi bien du point de vue des partenaires au développement que de celui du Gouvernement.

IV. Gouvernance, participation, et capacité de gestion du développement

Outre les questions de capacité d'absorption, et notamment ses aspects macroéconomiques qui ont été évoqués plus haut, la réussite de l'atteinte des OMD en Guinée nécessite une amélioration de la gouvernance, un approfondissement de la participation, et une amélioration des capacités à gérer le développement

Gouvernance

Le mot gouvernance s'entend des processus et institutions qui contribuent à la prise de décisions. Si ces processus et institutions concernent le secteur public, on parlera de gouvernance publique. L'on peut raisonnablement faire valoir qu'il existe trois types de gouvernance publique, qui portent sur les aspects suivants : l'aspect civique, l'aspect politique et le développement. La gouvernance civique et politique traitent de questions en rapport avec les droits de l'homme. La gouvernance du développement à trait essentiellement à la planification, à la budgétisation et au suivi des politiques et programmes de développement socio-économique ainsi qu'à l'obligation faite aux responsables d'en rendre compte. Elle inclut de ce fait les dimensions de transparence, d'Etat de droit, de réformes, notamment de la fonction publique, et de participation. La question de la participation sera abordée séparément, dans le chapitre suivant.

Pour introduire plus de transparence dans l'utilisation des ressources publiques, les dirigeants et les fonctionnaires du service public devront rendre compte de la qualité de leur gestion de la chose publique. Ils doivent pour cela : (1) promouvoir la décentralisation, la participation des bénéficiaires et la concurrence entre les secteurs public et privé, (2) mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la corruption qui repose sur la réduction des possibilités de se procurer des rentes et sur l'amélioration des moyens de contrôle.

Il est également important que le pays soit doté d'un système judiciaire indépendant, capable de promouvoir l'état de droit, défini comme un ensemble de règles reconnues être en vigueur et l'existence de mécanismes pour les appliquer. Le système judiciaire doit être capable de jouer un rôle crédible dans la résolution des conflits, de garantir une protection aux groupes économiquement et politiquement faibles, et de faire assurer le respect du droit de propriété, des contrats, etc. Il est nécessaire de mettre en place une approche globale en tenant compte des règlements, des mécanismes de leur mise en place et la capacité institutionnelle. Le processus devrait inclure la participation élargie et comprendre un système de contrôle pour évaluer la qualité et l'impact des réformes légales sur base d'indicateurs spécifiques. Les médias, en tant qu'institution responsable de l'information envers le public, a un rôle à jouer.

L'expérience des pays à forte croissance d'Asie de l'Est montre que la qualité de la gouvernance est déterminante pour une croissance accélérée. Ces pays ont créé une fonction publique technocratique, basée sur le mérite, avec de indemnités et des incitations de carrière liées aux performances, et à l'abri de l'ingérence politique. Les technocrates ont réussi à formuler et à mettre en oeuvre des politiques économiques initiatrices et cohérentes en faveur du développement du secteur privé. La bureaucratie a réussi à passer du contrôle à la promotion de

développement. Le succès de ces pays peut aussi être attribué à l'émergence de groupes de pression, qui ont réussi à contrecarrer le rôle prédominant de l'Etat.

La gestion des ressources publiques en Guinée est entravée par un ensemble de défaillances institutionnelles qui englobent non seulement la corruption mais aussi le déficit de transparence, la faible responsabilisation des acteurs, la participation insuffisante de la population et le manque d'indépendance des organes de contrôle dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques économiques et sociales.

Participation

La gouvernance participative est l'une des nombreuses stratégies institutionnelles de gouvernance du développement. La participation des citoyens est le résultat attendu ou la conséquence logique des politiques de gouvernance participative. La participation est non seulement un objectif fondamental mais aussi une valeur en soi, et ce, d'autant que le droit de participer à la prise de décisions dans la société a été reconnu par la communauté internationale comme un droit fondamental de la personne humaine. La participation joue elle aussi un rôle essentiel dans la mesure où elle peut contribuer à la réalisation d'autres objectifs fondamentaux. En particulier, elle peut aider à renforcer la démocratie, à consolider le capital social, à accroître la rentabilité, à faciliter la croissance soutenue et à promouvoir les politiques en faveur des pauvres, ainsi que l'équité et la justice sociale.

Une « participation efficace » concourt à l'efficacité et à la croissance économique, d'une part, et à l'équité et à la justice sociale, d'autre part. Les efforts visant à assurer une participation efficace ne portent pas toujours des fruits. Il convient de déterminer les conditions permettant une participation efficace. De nombreux travaux de recherche sont actuellement consacrés à ce domaine en matière de conception des institutions, de structures d'incitation et de mobilisation sociale, par exemple.

Il ressort de certaines études que la démocratie peut permettre de réduire la précarité des résultats économiques, et donc les incertitudes, d'améliorer l'affectation des ressources et de permettre à la population de mieux planifier sa vie. La question qui reste posée est celle de savoir quelles institutions et pratiques démocratiques favorisent mieux le développement.

On a constaté que la participation des pauvres aux élections peut avoir un effet positif sur leurs revenus et ne retarde pas le développement économique. Les études qui se fondent sur des évaluations subjectives des cadres institutionnels arrivent souvent à la conclusion que la sécurité des droits de propriété, l'état de droit et un faible niveau de corruption, entre autres, favorisent le développement. Cependant, il est très difficile de dissocier les effets des mécanismes institutionnels observables, notamment le régime présidentiel par rapport au régime parlementaire, les systèmes électoraux, le fédéralisme ou l'indépendance de la justice, des conditions historiques qui ont présidé à leur création. Aussi, ces études arrivent-elles rarement à des conclusions sans appel.

Dans la plupart des pays en développement, s'appuyer exclusivement sur l'administration publique pour la prestation des services de base s'est généralement révélé une solution peu

satisfaisante. L'option de rechange consistant à compter entièrement sur le marché s'est également révélée généralement inacceptable. Le marché n'a été ni efficace, en raison du caractère de « bien public » que revêtent nombre de ces services, ni équitable, car on s'inquiète du fait que les besoins des riches sont souvent privilégiés. La participation communautaire peut allier l'efficacité à l'équité.

Il y a cependant des conditions préalables à une participation effective et efficace, notamment l'institutionnalisation de la participation, les questions de représentativité, la neutralisation des acteurs puissants etc.

Capacité de gestion du développement

Comme il a été relevé dans le chapitre précédent, la gestion d'importantes ressources, notamment extérieures, implique des capacités pour minimiser les effets négatifs inhérents à une telle situation. Pour ce faire, il est important et urgent pour la Guinée d'entreprendre, en complément à l'exercice d'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMD, un exercice d'évaluation des capacités pour la gestion du développement, qui devrait aboutir à la mise en place d'un programme de renforcement des capacités pour la gestion du développement.

1. Définitions et rôle de l'évaluation des capacités

La capacité est définie comme l'aptitude des individus, des Institutions et des sociétés, à réaliser des fonctions, à se fixer des objectifs et à les atteindre de façon durable. Le développement des capacités est de ce fait le processus au travers duquel les aptitudes à réaliser tout cela sont obtenues, renforcées, adaptées et maintenues au cours du temps. Une évaluation des capacités est une analyse des capacités actuelles comparativement au niveau de capacité désiré dans le futur ; cette évaluation permet une compréhension de l'existant et des besoins en matière de capacité, ce qui conduit à une formulation de stratégies de développement des capacités.

2. Liens entre évaluation des capacités et planification pour le développement

En tant qu'instrument de compréhension de l'existant et des besoins en capacité, l'évaluation des capacités est un input important dans les travaux de formulation des politiques et stratégies basées sur les OMD, ainsi que dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Ainsi, l'évaluation des capacités est un exercice complémentaire à celui de l'évaluation des coûts des OMD. En effet, l'évaluation des coûts des OMD se focalise essentiellement sur les interventions nécessaires ainsi que les besoins financiers pour financer ces interventions. L'évaluation des capacités par contre se focalise sur les capacités existantes et désirées, l'écart entre les deux, et en tire les stratégies de développement des capacités, notamment comment les améliorer et combien cela va coûter. De ce fait, un exercice d'évaluation des capacités peut-être élaboré en même temps qu'un exercice d'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMD.

3. Le cadre de base de l'évaluation des capacités

L'évaluation des capacités comprend 3 dimensions : 1) les points d'entrée, 2) les questions fondamentales et 3) les capacités fonctionnelles transversales.

- **Points d'entrée** : Les capacités résident à plusieurs niveaux : au niveau d'un individu, d'une organisation (ministère, département, etc.) ou global (entité nationale, régionale). Il est ainsi important de définir avant toute chose le niveau auquel l'évaluation des capacités s'adresse. Dans le cas présent, l'évaluation des capacités porte sur la gestion du développement et l'atteinte des OMD. Les départements et structures en charge de ces questions (notamment la Ministère en charge de l'économie et des Finances, la Banque centrale, etc.) seront donc principalement concernés.
- **Questions fondamentales** : Elles portent sur les questions de : leadership ; cadre légal et institutionnel ; mécanismes d'imputabilité ; participation citoyenne ; ressources humaines ; ressources financières ; ressources physiques ; etc.
- **Questions transversales** : Elles concernent les capacités fonctionnelles qui sont nécessaires pour la création et la gestion des politiques, stratégies et programmes : 1) dialogue avec les parties prenantes ; 2) analyse de la situation et formulation d'une vision ; 3) formulation de politiques et de stratégies ; 4) budgétisation, gestion et mise en œuvre ; 5) suivi et évaluation.

Au total, une évaluation des capacités en Guinée pour la gestion du développement devrait aborder au moins les questions suivantes :

- Le cadre légal et institutionnel
- Les ressources humaines
- La participation citoyenne
- Le pilotage stratégique de l'Economie
- La gestion opérationnelle du développement
- Le système d'information économique et social
- Le processus d'élaboration et d'exécution de la loi de finances
- La gestion de la monnaie et du change
- La mobilisation des ressources et la gestion de la dette
- Les questions de transparence, de contrôle et d'évaluation
- Le leadership et l'engagement politique
- Etc.

Bibliographie

- Adam, Christopher S. and David L. Bevan (2004): "Aid and the Supply Side: Public Investment, Export Performance and Dutch Disease in Low Income Countries", University of Oxford, Department of Economics, Discussion paper series, ISSN 1471-0498, UK.
- Agénor, Pierre-Richard, Nihal Bayraktar, and Karim El Aynaoui (2004): "Roads out of Poverty? Assessing the Links between Aid, Public investment, Growth, and Poverty Reduction", Paper prepared as a background study for the World Bank's 2004 Country Economic Memorandum for Ethiopia.
- Bourguignon, François and Mark Sundberg (2006): "Absorptive Capacity and Achieving the MDGs", United Nations University, World Institute for Development Economic Research, Research paper No 2006/47.
- De Renzio, Paolo (2005): "Scaling Up vs. Absorptive capacity: Challenges and Opportunities for reaching the MDGs in Africa", Overseas Development Institute, draft.
- Gupta, Sanjeev, Robert Powell, and Yongzheng Yang (2005): "The Macroeconomic Challenges of Scaling Up Aid to Africa", IMF Working Paper, WP/05/179, Washington DC.
- McKinley, Terry (2005): "Why is 'The Dutch Disease' Always a Disease? The Macroeconomic Consequences of Scaling Up ODA", UNDP.
- Meier, Rolf (2006) : "Alignement du deuxième DSRP sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement : Elaboration du cadrage macroéconomique", Rapport de mission, Conakry, octobre.
- Meier, Rolf (2007) : "Evaluation du profil de pauvreté associé a un cadrage macroéconomique établi avec MSEGUI : Intégration du module Ressources-Emplois", Rapport de mission, Conakry, mai/juin.
- Meir, Rolf et Marc Raffinot (2006) : "Faut-il continuer à élaborer en Afrique des modèles quasi-comptables centrés sur les tableaux ressources-emplois ? ", STATECO N° 100.
- Millennium Project (2005): A practical plan to achieve the MDGs : <http://www.unmillenniumproject.org/reports/fullreport.htm>.
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (2007) : "Atelier d'intégration du TRE 2003 au MSEGUI", Rapport Final, Conakry, du 21 mai au 1er juin.
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (2007) : Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2007-2010 , projet, juillet.
- Nébié, Gustave (2005): "Aid, Absorptive capacity and the Millennium Development Goals", UNDP.
- Nébié, Gustave (2006): "Macroéconomie de l'aide, UNDP
- PNUD Conakry (2006-2007) : Différents rapports d'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMD dans les secteurs de : L'éducation, la Santé, le Développement rural, l'Eau,

l'Assainissement, l'Environnement, le Développement urbain, le Genre, les TIC, l'Energie, Conakry, Guinée.

Secrétariat Permanent de la SRP (2006) : "Evaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté (2002-2005)", Conakry.

United Nations (2007) : "Participatory governance and citizens' engagement in policy development, service delivery and budgeting", ECOSOC, Committee of Experts on Public Administration

UNDP (2006): Capacity Assessment: Practice Note

UNDP (2007): "Capacity Assessment Methodology: User's guide", Capacity Development Group, BDP, May.

ANNEXES

COUTS TOTAUX POUR L'ATTEINTE DES OMD
(USD)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne annuelle	Total periode
Dev. rural	168,216,473	170,692,542	173,874,247	177,761,589	182,354,567	187,653,180	193,657,431	200,367,317	207,782,839	215,903,998	187,826,418	1,878,264,182
Education	133,129,366	148,426,055	183,769,136	224,960,575	221,786,196	247,843,294	277,552,761	309,279,964	343,015,243	378,929,512	246,869,210	2,468,692,102
Genre	9,752,900	11,037,793	12,354,413	13,703,222	15,084,701	16,499,348	17,947,681	19,430,238	20,947,578	22,500,282	15,925,815	159,258,155
Santé	80,982,135	92,067,900	103,236,649	109,373,971	117,579,939	123,436,644	132,541,746	139,233,856	148,592,889	153,541,815	120,058,754	1,200,587,544
TIC	17,009,993	17,009,993	17,009,993	17,009,993	17,009,993	17,009,993	17,009,993	17,009,993	17,009,993	17,009,993	17,009,993	170,099,932
Energie	79,650,603	103,793,251	141,507,419	164,964,881	189,562,775	215,527,897	243,084,758	272,199,076	302,825,605	338,929,518	205,204,578	2,052,045,785
Assainiss.	16,240,976	16,240,976	16,039,691	51,486,707	49,798,078	49,794,169	49,337,352	49,337,352	49,337,352	49,337,352	39,695,001	396,950,007
Amen. urbain	258,815,738	259,682,244	259,296,357	259,458,953	260,280,623	259,717,123	259,717,123	258,786,072	258,786,072	258,426,405	259,296,671	2,592,966,711
Eau	40,740,035	43,912,329	47,221,075	49,581,403	53,233,168	56,390,078	59,649,597	63,013,131	66,481,979	72,441,055	55,266,385	552,663,850
Environnement	87,190,068	87,190,068	87,190,068	87,190,068	87,190,068	87,190,068	87,190,068	87,190,068	87,190,068	87,190,068	87,190,068	871,900,678
Total general	891,728,287	950,053,151	1,041,499,048	1,155,491,363	1,193,880,108	1,261,061,795	1,337,688,510	1,415,847,067	1,501,969,618	1,594,209,997	1,234,342,894	12,343,428,944
cout per capita	92.46	95.41	101.32	108.89	109.00	111.55	114.63	117.55	120.81	124.23	109.59	